

Belgique-België  
P 407015  
1040 Bruxelles 4  
1/4167

# Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

101

AVRIL  
MAI  
2007



Bureau de dépôt : Bruxelles 4 ●●● Editeur responsable : B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

Conseil  
de la  
Jeunesse  
Catholique

● DOSSIER ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2007 À L'INTÉRIEUR DE CE NUMÉRO

# SOMMAIRE

## CALENDRIER DU CJC 4

---

## CJC EN MOUVEMENT 5

---

|  |    |
|--|----|
| ● Assemblée du CJC du 29 mars  | 5  |
| - Attribution d'un poste de détaché pédagogique                        | 5  |
| - Travaux du CA  | 6  |
| - Plan triennal du CJC   | 6  |
| - Réforme du décret OJ   | 6  |
| - Comptes et budget  | 7  |
| - Divers   | 7  |
| ● « Les jeunes causent commune » à Sambreville et à Gerpinnes          | 7  |
| ● LPJ – CJC  | 8  |
| ● Formation des paroisses à la connaissance des mouvements de jeunesse | 9  |
| ● Colloque sur la souveraineté alimentaire                             | 10 |
| - Je produis trop et tu manges mes restes                              | 10 |
| - Qui y gagne ?  | 10 |
| - Etre roi de son agriculture  | 11 |
| ● Infos à relayer  | 11 |
| ● Revue de presse  | 12 |

## POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE 13

---

|  |    |
|--|----|
| ● CJEF   | 13 |
| - L'assemblée générale   | 14 |
| - Bilan de la semaine « Passions Jeunes »  | 14 |
| - Présentation du mémorandum   | 15 |
| ● La Commission Consultative des organisations de Jeunesse                           | 15 |
| - Florilège de sujets traités  | 15 |
| <i>Sujets à caractère général</i>  | 15 |
| <i>Sujets à caractère sectoriel</i>  | 16 |
| <i>Sur les subsides aux projets</i>  | 18 |
| ● FESJ – CESSOC  | 19 |
| - Réforme du décret emploi et barèmes 2007   | 19 |
| - Mémorandum en vue des élections fédérales  | 19 |
| - AG de la Cessoc  | 19 |
| ● Projets Fonds groupes à risque   | 20 |
| ● Echancier pour les subventions extraordinaires aux OJ et autres subsides ponctuels | 21 |
| ● Réforme de la Loi sur la Protection de la Jeunesse                                 | 22 |
| - L'esprit de la Loi   | 22 |
| - Les nouveautés   | 22 |

|   |    |
|---|----|
| ● Revue de presse   |    |
| - Conseils de la Jeunesse : propositions neuves avant les législatives  | 24 |
| - Carte blanche de Carlos Crespo :<br>Les conditions de vie actuelles et futures des jeunes sont de la responsabilité de tous | 25 |
| - Semaine Passions Jeunes : La jeunesse n'est pas un « problème social »  | 26 |
| - Enfance (en)cadrée, un outil, un cadastre qui plaide pour plus de cohérence   | 27 |
| - Aide à la jeunesse : La prévention d'abord  | 29 |
| - Le délégué aux droits de l'enfant s'oppose à une protection de la jeunesse refédéralisée                                    | 30 |

## **DU COTE DES ORGANISATIONS** **31**

---

|   |    |
|---|----|
| ● Appel aux OJ !  | 31 |
| ● Nouvelles du CJD  | 33 |
| ● GE – CBTJ : Stages d'été en gîte  | 32 |
| - Stages de pêche à la mouche pour jeunes de 7 à 15 ans                     | 32 |
| - Initiation à la spéléologie à partir de 12 ans                            | 32 |
| - Les arts du cirque  | 32 |
| - Afrique   | 32 |
| - Une semaine de djembé   | 32 |
| - Stage de néerlandais / anglais  | 32 |
| ● J&S : Elections fédérales   | 33 |
| ● JOCF : Fille de Pub   | 33 |
| ● Guidisme, scoutisme et coéducation  | 33 |
| ● Revue de presse   |    |
| - Les Jeunes CSC font « sonner les cloches »                                | 34 |
| - Chiro/Patro : La journée « CHIPA », défi relevé pour les patronnés belges | 35 |
| - 100 ans de scoutisme : 160 000 jeunes en mouvement !                      | 36 |
| - La JAMbe du siècle  | 41 |
| - J&S : un même projet, de mêmes valeurs                                    | 42 |

## **EPINGLES POUR VOUS** **43**

---

|  |    |
|--|----|
| ● Revue de presse                                  |    |
| - Le MOC veut un virage à gauche                   | 45 |
| - Eglise – Société : Mgr Léonard dérape trois fois | 46 |
| - « Message dangereux »                            | 47 |



# CJC EN MOUVEMENT

|  |          |
|--|----------|
| ● Assemblée du CJC du 29 mars  | 5        |
| - <b>Attribution d'un poste de détaché pédagogique</b>                 | <b>5</b> |
| - Travaux du CA  | 6        |
| - Plan triennal du CJC   | 6        |
| - Réforme du décret OJ   | 6        |
| - Comptes et budget  | 7        |
| - Divers   | 7        |
| ● « Les jeunes causent commune » à Sambreville et à Gerpinnes          | 7        |
| ● LPJ – CJC  | 8        |
| ● Formation des paroisses à la connaissance des mouvements de jeunesse | 9        |
| ● Colloque sur la souveraineté alimentaire                             | 10       |
| - Je produis trop et tu manges mes restes                              | 10       |
| - Qui y gagne ?  | 10       |
| - Etre roi de son agriculture  | 11       |
| ● Infos à relayer  | 11       |
| ● Revue de presse  | 12       |

## ASSEMBLÉE DU CJC 29 MARS 2007

L'attribution d'un poste de détaché pédagogique a motivé la réunion de cette assemblée générale en dehors de la programmation annuelle. Il est vite apparu que d'autres points méritaient d'être traités en assemblée, fut-ce à titre d'information.

### ATTRIBUTION D'UN POSTE DE DÉTACHÉ PÉDAGOGIQUE

L'appel à projets en vue de l'attribution d'un poste de détaché pédagogique, lancé à l'assemblée du 15 février, a remporté un vif succès. Quatre OJ ont déposé un projet de candidature motivé : Action Ciné Média Jeunes, Gratte, la Fédération Nationale des Patros Féminins et le Service d'Information et d'Animation des Jeunes. C'est ce dernier qui remporte le plus grand nombre de points attribués par les membres de l'assemblée lors d'un vote secret. Pour que le détaché pédagogique puisse entrer en

*Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.*

*Voir Correspondance 100 p. 9*

Au décret OJ de 1980, on a ajouté en 2004, d'une part la création de la CCOJ, et on a fixé d'autre part la manière dont on allait distribuer les subsides PACA (Plan d'Action pour la Charte d'Avenir). Défini en 2003, ce plan concerne les marges budgétaires nouvelles dégagées pour la Communauté française suite au refinancement de celle-ci.

#### PRÉSENTS ET PROCURATIONS :

Catherine Geeroms, ACMJ  
 Gwenaëlle HOSTE, GE-CGTJ  
 (+ procuration de Annick EMPAIN,  
 GE-CBTJ) ;  
 Pierre RENAULD, GRATTE  
 Martine DE BOOSERE, Vol. E&A  
 (+proc. Isabelle CROONEN, Vol. E&A)  
 Eric OLBREGTS, J&S  
 (+ proc. Claire DELOBEL et  
 Gaëlle DEMEZ, J/CSC)  
 Brice MANY, CJC

fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2007, le SIAJ devra introduire le dossier à la Communauté française avant le 30 juin prochain. Quant à l'enseignant(e) candidat détaché pédagogique, il doit avoir l'accord de son Pouvoir Organisateur.

#### TRAVAUX DU C.A.

Le Conseil d'Administration du CJC a décidé d'engager un travail d'évaluation du projet « Emploi » du CJC en vue d'améliorer la gestion du projet et de replacer le CA comme pilote du projet.

#### PLAN TRIENNAL DU CJC

L'équipe de pilotage du projet, composée de Mathieu et de 2 permanents de l'ICC, a rencontré pour la première fois le comité d'accompagnement mandaté par l'assemblée pour accompagner l'équipe dans la phase « enquête » qui se déroulera avant les vacances d'été, du 2 mai au 30 juin prochains. L'objectif est d'utiliser au maximum les relais dans les OJ pour faire passer l'information de manière à ce qu'un maximum de jeunes y répondent.

Au niveau de la définition des publics ciblés, l'équipe de pilotage et le comité d'accompagnement ont déjà identifié plusieurs publics. L'assemblée a complété ces données.

#### ●●● RÉFORME DU DÉCRET OJ

Les négociations du décret sous la précédente législature ont donné lieu à beaucoup de conflits. La ministre a alors décidé d'organiser une médiation qui a fixé les conditions dans lesquelles la négociation du décret était possible.

Ensuite, la ministre a commandé une évaluation « prospective » à Jean Blairon (RTA ASBL) qui a abouti à un rapport peu utile au secteur des Organisations de Jeunesse. La ministre a enfin mobilisé le secteur pour réaliser une évaluation par panels thématiques. Celle-ci s'est terminée en novembre 2006 et un rapport a été publié.

Pour la négociation du futur décret, la ministre a proposé une négociation en 3 temps, avec pour objectif d'aboutir à un texte en juin.

Le processus de négociation a pris du retard. La première réunion a permis de travailler sur l'exposé des motifs du décret et sur les articles 1 et 2 (objectifs et critères).

La suite du travail a porté sur la participation, avec pour point central la participation de 2/3 des moins de 35 ans dans les instances des OJ. C'est un grand point de clivage. Malgré une réunion à l'interne du secteur pour se mettre d'accord avant de négocier avec la ministre, aucun accord n'a pu être trouvé. Le 03/04/2007, en réunion avec le secteur, on proposera de travailler sur autre chose et de revenir plus tard à la question de la participation.

Le CA du CJC suit les négociations via ses mandataires, Noémie et Brice. Le CA propose d'inviter toute personne intéressée des OJ, à s'inscrire à une Newsletter d'information qui permettra à tout un chacun de suivre cette actualité et de réagir auprès de ceux qui mènent la négociation.

Le CJC constate que le ministre n'a pas l'intention de se mouiller beaucoup dans la négociation du décret. Il n'y a pas de volonté politique forte de soutenir le secteur. Le CJC attend des signes plus forts d'un soutien politique.

### COMPTE ET BUDGET

Suite à l'incapacité de travail du comptable du CJC, ce point est reporté à l'Assemblée du 24 mai prochain.

### DIVERS

Sylvie invite chaleureusement toutes et tous à fêter avec les Guides le centenaire du scoutisme et du guidisme lors du « JAMbe », rencontre nationale des 5 fédérations belges de scoutisme qui se déroulera le 29 avril prochain, au stade Roi Baudouin à Bruxelles. On attend 90 000 foulards... Venez nombreux !

M.P.

Pascal ROGER, CJC  
 (+ proc. Mélanie MANGIONE, SIAJ)  
 James PIRNAY, JEC  
 (+ proc. Luc Van Craesbeeck, JEC  
 et Michèle SCHAUT, SIAJ)  
 Hyacinthe GIGOUNON, JOCF  
 (+ proc. Mathieu DIKU, JOC  
 et Patricia MONVILLE, JOCF)  
 Luigi MAUTI, JOC  
 Sylvie ROBERTI, GCB  
 (+ proc. Virginie TIBERGHIEU)  
 Noémie JADIN, FNPF

#### EXCUSÉS :

Baudouin CHARPENTIER,  
 Vicaire épiscopal Liège  
 Celles et ceux qui ont donné  
 leur procuration

#### INVITÉS :

César BENOIT, CJC  
 Emilio DE BENEDICTIS, SIAJ

## « LES JEUNES CAUSENT COMMUNE » À SAMBREVILLE ET À GERPINNES

**Dans plusieurs communes, la campagne 2006 du CJC « Les jeunes causent commune » a fait éclore des initiatives.**

Après un travail préalable du CJC auprès de l'échevine de la jeunesse de Sambreville, les représentants des organisations de jeunesse sont invités le 16/05/2007 à rencontrer les responsables politiques, plusieurs acteurs associatifs et les représentants de la plate-forme communale des quartiers, organe de rencontre des acteurs locaux et lieu d'interface avec l'administration communale.

A Gerpinnes, après une première rencontre très constructive entre l'échevin de la jeunesse et les mouvements, ceux-ci se retrouveront le 03/05/2007 pour réfléchir à la mise en place d'une plate-forme communale des jeunes.

M.B.

La campagne « Les jeunes causent commune » a été lancée dans le cadre des élections communales d'octobre 2006. Elle a pour objectif la reconnaissance et le soutien aux organisations de jeunesse ainsi que la participation active des jeunes au sein de leur commune. La brochure « La commune », destinée aux jeunes acteurs locaux, présente le fonctionnement de la commune et des idées d'actions concrètes. Le cahier de revendications est un mémorandum destiné aux mandataires politiques locaux. Ces outils sont disponibles sur le site web de la campagne [www.jeunesetcommune.be](http://www.jeunesetcommune.be) ou sur simple demande au CJC - 02/230 32 83 - [cjc@cjc.be](mailto:cjc@cjc.be)

*Depuis 2003, le CJC organise des rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé « LPJ-CJC » est constitué de représentants du Patro, des Guides et des sections régionales de la Liaison pastorale des jeunes.*

*L'asbl Arc-en-ciel est un service d'aide à l'enfance et à la jeunesse défavorisée. Connue surtout pour son opération annuelle de collecte de vivres non périssables au bénéfice d'associations d'enfants, l'organisation de formations d'animateurs de centres de vacances, un service de transport à tarif réduit et un fonds de soutien aux projets consacrés à l'aide à l'enfance et à la jeunesse défavorisée en Belgique.*

## LPJ-CJC

- ● ● **En 2007, le groupe de travail LPJ-CJC a choisi de se centrer sur l'accès des activités des mouvements de jeunesse et des animations pastorales aux jeunes issus de milieux défavorisés.**

En effet, alors que les chartes respectives de nos mouvements prônent l'accueil et l'ouverture à tous, composer une véritable mixité sociale est un vrai défi au quotidien, défi qui demande réflexion.

Pour étayer les réflexions, le groupe se nourrit actuellement d'expériences de personnes et d'organisations qui travaillent directement avec ce type de public. La réunion du 15 mars a été l'occasion d'accueillir Vincent Ledoyen, coordinateur de

- ● ● l'asbl Arc-en-ciel.

Grâce à son témoignage, les échanges qui ont suivi ont permis d'élaborer quelques éléments de réponse... A titre d'exemple et d'hypothèse :

Si ces jeunes « décrochent » de nos mouvements, cela pourrait être dû au fait qu'ils « n'y retrouvent pas » ce qui les accrochent. En effet, les mouvements de jeunesse fonctionnent principalement sur la pédagogie du projet et l'éducation par l'action. Ils privilégient la vie en groupe mais avec des jeunes qu'on ne connaît pas forcément avant de rallier le groupe. A contrario, il semblerait que les jeunes issus de milieux défavorisés se rassemblent d'abord et avant tout avec leurs amis, c'est-à-dire des personnes qu'ils ont choisies, et non pas autour d'un projet, mais bien « pour être ensemble ».

A la sortie de cet échange, le groupe LPJ-CJC souhaite poursuivre dans cette voie en invitant d'autres associations à partager leur expérience et enrichir les débats.

Enfin, cette réunion a été l'occasion de faire un retour sur l'avancement de l'outil « locaux ». Pour rappel, en 2006, le groupe LPJ-CJC avait lancé la réalisation d'un outil ayant pour but de valoriser l'importance de la relation entre mouvements de jeunesse et paroisses autour de l'occupation d'un local. La sortie de cet outil est prévue pour septembre 2007.

M.B.

# FORMATION DES PAROISSES À LA CONNAISSANCE DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE

**En octobre 2006, les aumôniers Patro ont longuement abordé la problématique des liens entre les paroisses et les mouvements de jeunesse. Un constat important est rapidement ressorti : la méconnaissance réciproque entre mouvements de jeunesse et paroisses.**

Pourtant, il y a quelque temps, le CJC a diffusé largement un CD-ROM proposant des outils pour favoriser les rencontres entre ces deux acteurs.

Mais il apparaît que déjà en amont, un travail d'information et de sensibilisation doit être accompli, afin que les responsables paroissiaux soient d'emblée sensibles à l'existence et au dynamisme des mouvements de jeunesse, et qu'ils en deviennent des alliés naturels.

Le Patro a alors invité les Guides puis les Scouts et les Scouts et Guides Pluralistes (SGP) à se joindre à la démarche. Le vendredi 20/04/2007, les mouvements ont invité les représentants des pastorales de jeunes et des différents diocèses à les rencontrer. Cette réunion a permis de mener une réflexion globale sur les pistes de solution pour que les réalités des uns et des autres soient davantage connues.

Le groupe a émis une série de propositions telles que l'organisation de séances d'information, de journées à thème ou encore de modules de formation pour différents publics (prêtres, diacres, animateurs pastoraux, responsables régionaux et locaux des mouvements...). Les intervenants n'ont pas oublié de mettre l'accent sur l'importance de rassembler mouvements de jeunesse et paroisse dans certains de ces lieux pour proposer l'information aux deux acteurs.

M.B.

*Le CD-ROM « Mouvements de jeunesse – Paroisses. Ça mérite une rencontre ! » et son livret proposent des réflexions sur la situation actuelle de ces deux acteurs ainsi que des idées d'animations et de rencontres. Ils sont disponibles sur simple demande au prix de 7,5 euros (+ frais de port). Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC) 43 rue de la charité – 1210 Bruxelles 02/230 32 83 – [info@cjc.be](mailto:info@cjc.be)*

*Entraide et Fraternité est une ONG (organisation non gouvernementale) catholique de coopération au développement. Elle soutient annuellement près de 150 actions de développement dans une trentaine de pays du tiers monde. Chaque année, Entraide et Fraternité organise également des campagnes de sensibilisation et d'action en Belgique ainsi qu'une grande collecte de fonds durant la période du carême. Pour plus d'informations, voir son site Internet.*

*En 2000, les représentants de l'Union Européenne et ceux des pays ACP (d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) ont signé les accords de Cotonou, accords de partenariat global : politique, social, économique. Article sur les accords de Cotonou à l'adresse <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/europe/r1624>*

*Conformément aux prescriptions de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), le volet commercial de ces accords vise l'ouverture complète des marchés du Nord et du Sud à toutes les importations et exportations : plus de droits de douanes ou mesures fiscales à payer.*

# COLLOQUE SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : ÉCHOS

**Les 28 et 29/04, Entraide et Fraternité organisait deux journées d'étude autour de la souveraineté alimentaire : droit des peuples et des Etats à choisir leur politique agricole et alimentaire selon les besoins de leur population et dans une perspective durable. Le CJC y était. En voici quelques éléments, matière à réflexion**

## JE PRODUIS TROP ET TU MANGES MES RESTES

Jusqu'à présent les politiques agricoles européennes et américaines ont pour objectif de produire plus et encore plus. Avec l'industrialisation et l'intensification de l'agriculture, les niveaux de production dépassent largement les besoins de nos populations. On produit trop, à faible coût et à moindre qualité. On connaît les dérives de cette méthode : dioxine, OGM, vache folle, etc. La surproduction agricole entraîne aussi des excédents qu'il faut gérer. Nous ne consommons pas tout, donc nous exportons. Grâce aux aides financières des pouvoirs publics, nos viandes, céréales, lait et autres produits sont envoyés dans les pays en voie de développement à des prix imbattables. Cette pratique de dumping sur les prix rend les marchandises importées moins chères que celles produites sur place et mine les agricultures locales.

S'ajoutent à cela les accords de libre échange entre pays du Nord et du Sud.

## QUI Y GAGNE ?

Le libre échange entre l'Union Européenne et les pays du Sud prend forme au travers de ce qu'on appelle les APE (Accords de Partenariat Economique), en cours de négociation. Pour certains, comme les multinationales, les APE sont la panacée commerciale. Pour d'autres, comme les ONG qui travaillent sur la coopération au développement, ces accords vont appauvrir davantage les pays du Sud.

Les études démontrent suffisamment qu'un accroissement de la libéralisation entre un partenaire « fort » et un autre « plus faible » appauvrit encore le pays en difficultés. De plus, la suppression des droits de douanes ôte un revenu que l'Etat pourrait investir pour sa population. Les contraintes financières pour les exportations vers les pays du Nord sont levées mais les normes sanitaires et les obstacles techniques restent présents et limitent fortement les possibilités des pays du Sud. L'entrée en masse des entreprises agricoles dans ces régions risque également d'appauvrir les ressources naturelles en les surexploitant et de créer des plus grandes inégalités entre les régions du Sud (population regroupée, etc.).

## ETRE ROI DE SON AGRICULTURE

Pour éviter ces travers, les associations syndicales ou autres telles qu'Oxfam, le Centre National de Coopération au Développement, Via Campesina, prônent la souveraineté alimentaire, le droit à chaque Etat de définir sa propre politique agro-alimentaire selon les besoins de sa population, de façon durable. Est visée une gestion du marché qui tienne compte des pays le plus pauvres, qui stoppe le dumping des prix et protège les ressources naturelles. C'est aussi autoriser les pays à poser des normes strictes pour la sécurité et la qualité alimentaire.

Bien sûr, la première étape serait de cesser les APE entre partenaires qui ne sont pas sur un pied d'égalité. Une redéfinition de notre agriculture européenne vers une production moindre et de meilleure qualité ne serait pas un luxe. Et en tant que citoyens et consommateurs, nous avons aussi notre part de responsabilité dans nos choix politiques et de consommation.

E.M.

*Via Campesina est un mouvement international composé d'organisations paysannes de petits et moyens agriculteurs, de travailleurs agricoles, de femmes ainsi que de communautés indigènes d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. C'est un mouvement autonome, pluraliste et indépendant de tout mouvement politique, économique ou autre. Voir <http://www.viacampesina.org/>*

*Cet article et les liens pour aller plus loin sur cette matière sont aussi présents sur le site du CJC dans la rubrique Dècryptons l'actu, à l'adresse [www.cjc.be](http://www.cjc.be)*

## INFOS A RELAYER

### UN SITE INTERNET SUR LA PAIX

Né de la collaboration entre Pax Christi Wallonie-Bruxelles avec Justice et Paix, le nouveau site Internet « Des jeunes en paix » est enfin accessible. animateurs, formateurs et jeunes peuvent aborder d'une manière ludique et didactique les principales questions relatives à l'éducation à la paix grâce aux outils pédagogiques et activités ludiques sur des questions telles que les conflits internationaux, la non violence et les enjeux liés à la paix et au développement. Le site propose en outre des concours, des activités culturelles, de la musique, des jeux.

*Régulièrement des organisations nous demandent de relayer leurs actions, offres de services, de formation ou leurs publications.*

### DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS HUMAINS ET BIBLE

Entre les « Tables de la Loi du Sinaï » (Moïse) et la « Déclaration des droits humains » de 1948, il ne s'agit pas de faire des comparaisons faciles, tant les écarts d'espace, de temps et de culture sont importants. Il s'agit plutôt de les approcher, l'une et l'autre, à travers l'expérience des peuples, de communautés et de personnes qui aspirent au bonheur et à l'épanouissement de toutes et tous, dans une perspective d'éthique universelle, avec des droits et des devoirs.

Se poseront ensuite les questions permettant de se situer comme sujet acteur : là où je suis, quand je cherche à vivre une vie sensée, est-ce que je me m'appuie sur l'une ou l'autre de ces références ? sur les deux ? En vue de quelles perspectives pour vivre aujourd'hui ? pour l'avenir de l'humanité ?

*[www.jeunesenpaix.be](http://www.jeunesenpaix.be)*

*Week-end de formation proposée par le Centre de Formation Cardijn, les 2 et 3 juin, au Centre Marcel Hicter « la Marlagne » à Wépion (Namur). Renseignements et inscriptions : Tél./fax 081/23 15 22. [info@cefoc.be](mailto:info@cefoc.be)*

La plate-forme «Jeunes et alcool» est constituée de représentants des milieux de jeunes et d'acteurs en matière de prévention et de promotion de la santé. Le Conseil de la jeunesse catholique y est représenté par l'organisation Jeunesse et Santé.

Une initiation à l'alcool de plus en plus précoce, une féminisation de la consommation mais surtout le caractère endémique du «binge drinking», soit boire à outrance jusqu'à l'ivresse et la perte de connaissance : c'est le constat posé par les associations actives dans la prévention sanitaire (*Le Soir* de vendredi). «*Dépasser les limites, faire partie d'un groupe, s'anesthésier sont autant de raisons qui poussent les jeunes à la consommation d'alcool. Mais cinq années d'observation continue des stratégies commerciales des alcooliers nous permettent de conclure que ceux-ci sont aussi largement responsables de ces comportements*», explique Florence Vanderstichelen, directrice d'Univers Santé (UCL).

Dans une brochure lancée vendredi, les membres de la plate-forme «Jeunes et alcool» et le Crioc font le bilan de ces pratiques. D'abord, les produits. Les alcopops, mélanges de boissons énergisantes et d'alcools forts, sont banalisés par de jolies bouteilles individuelles et design. «*Ils sont interdits à la vente aux moins de 18 ans, mais en réalité, sont facilement disponibles dans le commerce*», explique Martin de Duve, chargé de projets à Univers Santé.

Dans certains endroits, bouteilles et cannettes sont interdits pour raison de sécurité. Peu importe : les fabricants vendent aujourd'hui des tubes souples contenant de la vodka, parfois mé-

langée à des boissons à la caféine. «*Face au goût amer ou acide de l'alcool ou la bière, ces nouveaux produits, très sucrés, ne sont pas ressentis comme alcoolisés*», explique Martin de Duve.

#### « L'autorégulation, un alibi »

Cette impression est largement soutenue par la pub. Par exemple celle de la Jupiler Blue, développée pour qu'il soit «normal» de nécessairement boire de la bière à chaque pause déjeuner. «*Le championnat de foot porte le nom d'une marque de bière. Le foot n'intéresserait-il que les plus de 18 ans ? Soyons sérieux !*», analyse Florence Vanderstichelen. Qui énumère les moyens détournés pour vendre de l'alcool : concerts sponsorisés, sites internet des marques qui laissent large accès aux mineurs, affiches de cercle étudiant pré-imprimées, fûts de bière distribués gratuitement...

Une tentative d'autorégulation entre alcooliers, associations de consommateurs et ministre de la Santé ayant échoué, la plate-forme «Jeunes et alcool» soumet donc le dossier aux autorités politiques afin qu'elles protègent le jeune consommateur au sein d'un Conseil fédéral des pratiques publicitaires. «*Pour les alcooliers, l'autorégulation a été un alibi et une occasion de se dédouaner à peu de frais*», constate Vanderstichelen. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

www.media-animation.be

# POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

|   |    |
|---|----|
| ● CJEF  | 13 |
| - L'assemblée générale  | 14 |
| - Bilan de la semaine « Passions Jeunes »   | 14 |
| - Présentation du memorandum  | 15 |
| ● La Commission Consultative des organisations de Jeunesse  | 15 |
| - Florilège de sujets traités   | 15 |
| <i>Sujets à caractère général</i>   | 15 |
| <i>Sujets à caractère sectoriel</i>   | 16 |
| <i>Sur les subsides aux projets</i>   | 18 |
| ● FESQJ – CESSOC  | 19 |
| - Réforme du décret emploi et barèmes 2007  | 19 |
| - Memorandum en vue des élections fédérales   | 19 |
| - AG de la Cessoc   | 19 |
| ● Projets Fonds groupes à risque  | 20 |
| ● Echancier pour les subventions<br>extraordinaires aux OJ et autres subsides ponctuels                                       | 21 |
| ● Réforme de la Loi sur la Protection de la Jeunesse  | 22 |
| - L'esprit de la Loi  | 22 |
| - Les nouveautés  | 22 |
| ● Revue de presse   |    |
| - Conseils de la Jeunesse : propositions neuves avant les législatives  | 24 |
| - Carte blanche de Carlos Crespo : les conditions de vie actuelles<br>et futures des jeunes sont de la responsabilité de tous | 25 |
| - Semaine Passions Jeunes : La jeunesse n'est pas un « problème social »  | 26 |
| - Enfance (en)cadrée, un outil, un cadastre qui plaide pour plus de cohérence   | 27 |
| - Aide à la jeunesse : La prévention d'abord  | 29 |
| - Le délégué aux droits de l'enfant s'oppose<br>à une protection de la jeunesse refédéralisée                                 | 30 |

*Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse.*

*Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (82 OJ).*

## CJEF

**Du côté du CJEF, trois actualités ont marqué les deux mois passés: l'Assemblée Générale avec l'élection d'un nouveau bureau, la semaine Passions Jeunes et la remise d'un mémorandum commun (Conseil de la Jeunesse francophone, néerlandophone et germanophone) en vue des élections fédérales.**

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 15/03, au programme de l'assemblée générale du CJEF :

1. La présentation du programme de la semaine Passions Jeunes du 26 au 31/03.
2. L'état d'avancement de la nouvelle commission « Développement durable ». Après les premières réunions, trois axes de travail ont été définis: la mise en réseau (mise en commun du travail des O.J.), la mobilité et consommation ainsi que la prochaine Conférence à New York sur le développement durable
3. La mise en place un groupe de travail « accès à la culture ». Ce thème était une des priorités du mandat de Carlos Crespo, président du CJEF. Une note de base a été présentée et une invitation à participer à ce GT parviendra prochainement aux O.J.
4. Le suivi des commissions et groupes de travail :
  - Un nouveau coordinateur est désigné pour la Commission Emploi : David Lannoy, seul candidat.
  - Pour la Commission Formation, le travail sur l'Arrêté « Centres de vacances » est terminé. Il sera envoyé la semaine prochaine au Cabinet. La coordinatrice de la commission, Sophie de Kuyssche (ancienne Secrétaire Générale de l'ICC), doit être remplacée.
  - A la Commission Enfance, le projet d'outil « Enfance (en)CADREE » a abouti et a été distribué.
5. L'élection de membres du Bureau où cinq postes étaient à pourvoir. Cinq candidats se sont présentés et ont été élus : François Graas (MJS), Magali Henken (COJR), Cédric Jacquet (JMR), Mathieu Fievet (FEL), Lionel Mulpas (ECOLO J).
6. Le premier numéro de la nouvelle publication du CJEF, le JEF est sorti. Il sera trimestriel et diffusé à 30.000 exemplaires (aux OJ, Maisons et Centres de Jeunes, écoles, pouvoirs subsidiaires). Le journal a été distribué à l'assemblée.

## BILAN DE LA SEMAINE « PASSIONS JEUNES »

La semaine « Passions Jeunes », organisée par la Plate-forme globale de la Jeunesse s'est déroulée du 26 au 31/03. Inaugurée par une conférence de presse, cette semaine a été l'occasion de rendre visible pour le grand public, l'action associative Jeune.

Le mardi, la COJ (Confédération des Organisations de Jeunesse pluralistes et indépendantes) proposait un débat sur le thème « Regards croisés sur la Jeunesse ». Des représentants des 4 partis politiques étaient présents ainsi que deux journalistes (Le Soir et la RTBF) afin de confronter leur vision à celle de nos représentants du monde de la jeunesse.

Côté médiatisation, cette semaine a été ponctuée de portraits de jeunes, tous les jours à 8h28 sur La première, radio. Le Patro ainsi que Gratte y étaient présentés. Coup2pouce, l'émission réalisée par des jeunes et diffusée sur télé Bruxelles le samedi a également réalisé un reportage sur ce sujet.

Pour la suite, la parole politique commune et la collaboration entre les secteurs des Organisations de Jeunesse, des Maisons et Centres de Jeunes, et de l'Aide à la Jeunesse restent les objectifs de la plate-forme.

## PRÉSENTATION DU MÉMORANDUM

Réalisé en collaboration avec les Conseils de la Jeunesse flamand et germanophone, le mémorandum en vue des élections fédérales a été présenté aux parlementaires le mardi 27/03.

Cette initiative a reçu un accueil favorable au sein des politiques et des médias.

E.M.

# LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

## FLORILÈGE DE SUJETS TRAITÉS

Décidément, la Communauté Française ne manque de donner de la matière aux travaux de la CCOJ. Est-ce toujours pertinent ? Nous pouvons nous poser la question. Néanmoins, il est important de suivre les travaux des différents niveaux de pouvoir afin de jouer notre rôle de promotion d'une politique de jeunesse par et pour les jeunes.

Passons donc en revue les différents sujets qui ont marqué les deux mois écoulés.

*En juillet 2006, les secteurs des Centres et Maisons de Jeunes (CJ - MJ), celui des Organisations de Jeunesse (OJ) et celui de l'Aide à la Jeunesse (AAJ) décidaient de se regrouper dans une plate-forme globale de la Jeunesse. Le but de cette alliance était de marquer notre désaccord avec les logiques sécuritaires et de promouvoir les initiatives associatives jeunes comme alternative.*

*L'émission Coup2pouce est téléchargeable sur [www.coup2pouce.be](http://www.coup2pouce.be)*

*Voir aussi Correspondance 99*

*Le CJC a également réalisé un mémorandum pour ces élections. Le site [www.cacahuètes.be](http://www.cacahuètes.be) y est consacré. Rendez-vous sur ce site et choisissez ta cacahuète.*

*La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.*

## Sujets à caractère général

### *Citoyenneté européenne active*

La CCOJ a consacré un certain temps de réunion pour s'informer d'une résolution du Conseil des Ministres de l'Union Européenne datant de décembre 2006. Cette résolution porte sur la réalisation d'objectifs communs en matière de participation et d'information des jeunes visant à promouvoir leur citoyenneté active.

### *Débat public sur les politiques de jeunesse*

Dans le cadre de la semaine d'action Passions Jeunes, la CCOJ a évidemment fait le choix de participer à une table-ronde consacrée aux politiques de jeunesse. Cette table-ronde était organisée par la COJ et réunissait des représentants des 4 partis démocratiques francophones, des représentants des secteurs des Organisations de Jeunesse, des Centres de Jeunes et de l'Aide à la Jeunesse ainsi que des représentants de la presse (Le Soir et la RTBF). La CCOJ a donné mandat à Brice, Secrétaire Général du CJC pour la représenter dans le débat.

### *Europass*

Françoise Cremer, attachée au Service Jeunesse de l'Administration est venue présenter le projet Europass. Il s'agit d'un projet de l'Union Européenne qui souhaite mettre en œuvre un véritable CV européen. Ce CV présente la particularité d'être standardisé au niveau de sa présentation. En outre, il prévoit d'intégrer les compétences acquises dans le cadre d'un engagement volontaire et bénévole. En CCOJ, le CJC a attiré l'attention sur le côté pile et le côté face de la mesure. D'un côté, l'engagement volontaire et bénévole est reconnu et valorisé pour les compétences qu'il permet de développer. Mais, d'un autre côté, cet engagement n'est pas reconnu pour l'apport citoyen mais uniquement comme quelque chose qui peut servir sur le marché de l'emploi. Cela amène une dimension de marchandisation qui peut dénaturer l'engagement associatif jeune.

## Sujets liés au caractère sectoriel de la CCOJ

### *Charte de bonne gouvernance*

Cette charte est le résultat d'un travail de la Communauté française. Son but déclaré est de renforcer la bonne gouvernance dans les associations. Malheureusement, le contenu de la charte tend à renforcer les tracasseries administratives et est tout simplement inadapté à la vie des associations. La CCOJ a donc remis un avis négatif sur ce projet, avis voté à l'unanimité. En outre, il importe de rappeler que les Organisations de Jeunesse sont soumises à un nombre important de textes de loi qui apportent les garanties nécessaires par rapport à ces questions de bonne gouvernance : la loi sur les asbl et le décret reconnaissant les OJ, sont les deux principales.

### *Rôle de la CCOJ dans la reconnaissance des organisations de jeunesse*

Depuis sa création, la CCOJ joue un rôle d'avis dans la procédure qui amène à la reconnaissance des OJ par le ou la Ministre de la Jeunesse. La CCOJ a donc joué son rôle au cours des reconnaissances triennales qui ont été reconduites cet été. Après ce premier travail, une évaluation a été menée et les conclusions de cette évaluation ont été traduites sous la forme d'un document qui décrit le modus operandi pour les représentants de la CCOJ chargés de traiter un dossier de demande de reconnaissance. Après plusieurs travaux en réunion, un document final a été approuvé au mois de mars et servira de base pour les prochains dossiers.

### *Suivi des engagements du Gouvernement dans la DPC*

Après les élections de 2004, quand le Gouvernement de la Communauté Française est entré en fonction, il a pris un certain nombre d'engagements. Ceux-ci figurent dans la DPC, déclaration de politique communautaire.

De nombreux engagements concernent les Organisations de Jeunesse. Citons notamment : le soutien à l'action décentralisée des mouvements de jeunesse, des partenariats avec les Régions wallonne et bruxelloise pour créer de nouveaux emplois, un soutien aux infrastructures de jeunesse (les locaux et autres lieux d'accueil). Peu de choses sont aujourd'hui traduites en actes concrets et porteurs pour les OJ. La CCOJ a envoyé un courrier à la Ministre de la Jeunesse pour l'inviter à présenter ce qu'elle comptait à présent mettre en œuvre. La réponse nous est parvenue mais son contenu est flou, il convient donc que la Ministre soit plus précise à l'avenir pour que les OJ sachent sur quelles politiques elles peuvent effectivement s'appuyer.

### *Notes de calcul des subsides OJ*

Depuis des années, le calcul des subsides des OJ et la communication autour de ces calculs est l'objet d'un litige entre les OJ et le Service Jeunesse de l'administration. Le traitement des derniers dossiers en date a suscité de nouvelles interrogations au sein du secteur. Afin de travailler ensemble, la CCOJ a décidé de créer un groupe de travail pour instruire ce dossier. Ce groupe de travail a listé toutes les difficultés rencontrées puis a rédigé un courrier demandant au Service Jeunesse d'apporter toute la lumière sur les incompréhensions que suscitent son travail. Ce courrier a été envoyé par la CCOJ et n'a pas encore fait l'objet d'une réponse à l'heure où nous rédigeons ces lignes.

### *Négociation sur la réforme du décret OJ*

La CCOJ a été informée des premiers pas de la négociation sur la réforme du décret OJ. Ces premiers pas vous ont été relayés dans notre newsletter de la négociation. Vous en retrouvez également un bref compte-rendu dans les pages de ce Correspondance consacrées à notre dernière assemblée générale.

Commentée dans le Correspondance 85  
d'août septembre 2004.

*Le Bureau International de Jeunesse (BIJ) a été mis en place par le Commissariat Général aux Relations Internationales (CGRI) et la Direction Générale de la Culture pour gérer les programmes d'échange de jeunes de la Communauté française de Belgique.*

*Ensemble avec son homologue flamand, le Jint, et son homologue germanophone, le Jugendbüro, le BIJ forme l'Agence nationale belge pour le programme Jeunesse de l'Union européenne.*

### *Transfert de la Commission Formation : du CJEF à la CCOJ*

La Commission Formation du CJEF traite des questions de formation dans les OJ, elle s'est construite une réelle expertise sur un certain nombre de sujets de formation : formation des animateurs et des coordinateurs en centre de vacances par exemple mais aussi suivi des évolutions budgétaires et des procédures pour la subvention des formations en OJ. Ces questions portent sur des matières traitées par la CCOJ et la question du transfert de la commission formation du CJEF vers la CCOJ se pose. Cette question devra être tranchée prochainement au niveau des deux organes représentatifs.

### **Sur les subsides aux projets : deux programmes, deux comités de sélection**

Deux programmes de subsides sont actuellement mis en place par deux services de l'administration sous l'autorité de la Ministre de la Jeunesse.

#### *La circulaire relative aux politiques programmatiques*

Cette circulaire fusionne et réorganise plusieurs programmes de subventions pour des projets mis en place par les Organisations de Jeunesse. Le traitement des dossiers est confié au Service Jeunesse. Cette circulaire a fait l'objet d'un travail de concertation. Le moins que l'on puisse écrire est que la Ministre n'a pas, loin de là, suivi l'ensemble des recommandations du secteur. Le plus important pour le CJC tient au fait que les activités organisées par des bénévoles seront plus facilement subsidiées : outil pédagogique pour la rédaction des dossiers, possibilité d'introduire un projet pour les camps des mouvements de jeunesse,... Pourtant, il s'agira d'être vigilant. La Ministre a en effet refusé de créer un comité d'évaluation et de suivi de ces politiques programmatiques. Il s'agit donc pour la CCOJ de s'emparer de cette question et d'en effectuer le suivi de sa propre initiative.

#### *Programme « jeunesse en action »*

Ce programme a été l'occasion d'une petite polémique à l'intérieur du secteur. En effet, le dossier est traité par le Bureau International de Jeunesse.

Cette administration a commis l'indélicatesse de mettre fin aux comités de sélection dans lesquels siégeaient des représentants du CJEF-CRIJ sans en informer le CJEF-CRIJ lui-même. Ensuite, il a rencontré directement les deux organes d'avis sectoriels que sont la CCOJ et la CCMCJ. Ce faisant, il jetait le discrédit sur le CJEF-CRIJ.

Cette polémique avec le BIJ n'est pas encore réglée. Cela se traduit par une nomination des représentants de la CCOJ dans les comités de sélection qui pourrait n'être que transitoire.

B.M.

# FESQJ-CESSOC

**Ralenti avant les élections et changement de pilote.**

## RÉFORME DU DÉCRET EMPLOI ET BARÈMES 2007

Depuis quelques semaines, la réforme du décret emploi a considérablement ralenti. Les partenaires sociaux et le Gouvernement se sont entendus pour organiser le subventionnement 2007 selon les mêmes modalités que les années précédentes, c'est-à-dire sur base du décret emploi de 2003. Dès lors, le nouveau décret emploi est attendu pour 2008 et les travaux tournent au ralenti. Par contre, les négociations portent à présent sur les barèmes minimaux pour les travailleurs des secteurs socio-culturels en 2007. L'accord conclu en juin 2006 prévoit que les barèmes soient portés à 85,45 % (pour 84 % en 2006 et 93,25 % en 2009). Toutefois, les syndicats insistent pour que les barèmes appliqués soient un peu plus élevés encore et avancent aussi des revendications sur l'utilisation des subsides. Les employeurs en appellent à un système plus simple et insistent pour que l'accord soit conclu sur base de ce qui a été convenu. Ils souhaitent également que les choses s'organisent de façon à pouvoir régulariser les travailleurs dans l'année en cours pour que les salaires payés en 2007 correspondent aux barèmes sans devoir payer d'arriérés en 2007.

## MÉMORANDUM EN VUE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

La FESQJ a également participé aux débats qui ont mené à la rédaction des revendications des fédérations d'employeurs à l'adresse du futur Gouvernement fédéral. Sans surprise, la question du financement de l'emploi était centrale. Le Fédéral est en effet directement concerné à travers le fonds Maribel social et indirectement via le financement des Communautés et Régions. Actuellement, les employeurs observent une diminution des subventions à l'emploi des Régions comme du Maribel alors que les augmentations barémiques sont financées par les apports de la Communauté française. Cette tension entre l'augmentation des salaires et la diminution de certaines sources de subvention doit se réduire sans quoi elle posera à terme de graves difficultés.

## AG DE LA CESSOC

La CESSOC a tenu son AG annuelle, approuvé son rapport d'activités qui traduit la complexité des matières traitées à ce niveau. Les comptes en léger boni ont également été approuvés. Les prévisions budgétaires pluriannuelles font toutefois

*Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESQJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC - Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.*

*Le fonds aux groupes à risque est le fonds de formation du secteur. Chaque année, il subventionne des actions de formation déterminées sur base d'appel à projets. Les OJ peuvent donc profiter pleinement de ces moyens financiers pour développer la formation de leurs travailleurs.*

apparaître un déficit important à l'horizon 2009. Cela traduit la nécessité de pérenniser le financement et d'en trouver d'autres. Sans cela, ce sont les cotisations des fédérations membres qui devront être augmentées et en cascade, celles de tous les employeurs du secteur, dont les Organisations de Jeunesse.

Suite à l'AG, une réunion de CA a permis l'élection d'un nouveau président de la CESSOC. Après 12 ans de présidence, Philippe Andrienne, Secrétaire Général de la Ligue des Familles ne se représentait plus. Une seule personne était candidat, Jean-Michel Defawe, représentant de la fédération interdiocésaine des bibliothèques. Celui-ci a été élu à l'unanimité et pour un mandat de 4 ans.

B.M.

## PROJETS FONDS GROUPES À RISQUE

**Le fonds de formation du secteur socio-culturel a relancé deux appels à projets.**

### APPEL À PROJETS FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT D'ÉQUIPE

Il s'adresse aux employeurs qui veulent obtenir un financement pour la formation de leurs travailleurs. Cet appel à projets porte sur les années 2007 et 2008. Le CJC peut apporter son soutien à la rédaction des dossiers. Pour ces deux types d'action, il y a lieu de signaler deux nouveautés :

- Formule simplifiée : les employeurs qui souhaitent proposer une formation à un de leurs travailleurs peuvent introduire un dossier assez simple à tout moment, celui-ci sera traité assez rapidement. Cela permet de répondre aux besoins ponctuels de formation
- Formule des trains : pour les formations de plus grande envergure et s'adressant à un groupe de travailleurs, cinq dates sont fixées qui sont autant d'échéances auxquelles les dossiers seront analysés pour décision de soutien ou non. Les OJ ont donc également l'occasion de planifier leurs actions de formation en toute connaissance de cause.

### PROJET PILOTE « PLAN DE FORMATION »

Un autre projet du fond aux groupes à risque est entré dans sa deuxième phase, il s'agit du projet « plan de formation ». Ce projet prévoit de financer la formation d'un « responsable » de la formation au sein des associations, formation à la méthodologie du plan de formation. Ce projet présente l'avantage de fournir également un soutien financier à l'accompagnement de la mise en œuvre du plan de formation suite à la formation théorique.

11 nouvelles associations ont été sélectionnées par le comité de gestion du fond aux groupes à risques.

B.M.

# ECHÉANCIER POUR LES SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES AUX OJ ET AUTRES SUBSIDES PONCTUELS

En attendant la mise en application de la nouvelle circulaire intitulée « Pour une politique de soutiens aux projets jeunes en Communauté française », voici les dates limites auxquels les dossiers doivent parvenir au Service Jeunesse :

Subventions extraordinaires :

31 mai (train 2) ou 5 octobre (train 3)

Quartier Libre :

25 mai (train 2) ou 17 septembre (train 3).

Les dossiers concernant des demandes de subventions d'équipement peuvent être adressés à tout moment de l'année à Monsieur André Carlier (Tél. 02/412.24.67).

Afin de permettre un meilleur suivi, une copie doit être adressée à votre inspecteur et une autre copie au CJC.

M.P.

À L'ATTENTION DE :

*Madame Anne-Marie MASSET,  
Ministère de la Communauté  
française, Service Jeunesse,  
Bd Léopold II, 44  
- 1080 Bruxelles.  
Tél. 02/413.24.78*

*Les Lois du 15 mai 2006 et du 13 juin 2006 sont les Lois modifiant celle de 1965.*

## LA RÉFORME DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

**L'an dernier, des événements malheureux ont accéléré la réforme de la Loi sur la protection de la Jeunesse. Aujourd'hui, deux nouvelles lois viennent la modifier. Elles sont accompagnées d'autres textes, arrêtés d'exécution et circulaire ministérielle, et cela rend cette réforme extrêmement complexe. Le 16 mars dernier, l'Université de Liège organisait un colloque de présentation et d'analyse de celle-ci.**

La Loi sur la protection de la Jeunesse date de 1965. Le fondement était clair : il fallait protéger judiciairement les mineurs en danger, « que ce danger résulte de leur propre comportement (en ce compris la délinquance) ou de celui des personnes qui en ont la garde ».

Avec la communautarisation des matières personnalisables, l'Aide à la Jeunesse s'est fondue dans un Décret en 1991. La justice reste cependant une compétence fédérale et la réforme de la Loi de 1965 en est issue.

### L'ESPRIT DE LA LOI

Nous sommes rassurés, le volet protectionnel de la Loi est sauvegardé. A celui-ci, s'ajoutent de nouvelles mesures réparatrices et le système sanctionnel déjà présent actuellement. Les principes de « prévention », « droits de l'enfant et du jeune », « milieu de vie », « droit d'information », présents dans le texte, garantissent cet aspect protectionnel.

Dans la nouvelle législation, l'accent est mis sur la responsabilisation du jeune et la réparation par rapport à la victime. Des mesures dans cette visée sont créées : la médiation et la concertation restauratrice en groupe.

### LES NOUVEAUTÉS

Impossible ici de développer l'ensemble des changements ainsi que leur implication. Voici donc quelques grands traits :

Les réformes de la Loi proposent aux juges de la Jeunesse ainsi qu'au jeune un arsenal de 11 mesures. Elles sont hiérarchisées avec priorité aux mesures qui portent le moins atteinte à la liberté du jeune comme les mesures restauratrices qui se situent en tête de liste.

Une autre nouveauté est la possibilité pour le jeune de se définir un projet personnel mobilisateur pour sa vie. Le juge pourra ensuite évaluer le projet du jeune et l'inclure dans ses critères de décision.

Dans un aspect moins positif, le stage parental fait son apparition dans la Loi. L'ensemble du secteur de l'Aide à la Jeunesse, aussi bien les professionnels de terrain que les juges s'étaient pourtant prononcé contre cette mesure. Dans sa mise en application, cette peine reste floue. Nous espérons surtout qu'aucun juge ne la prononcera car nous ne voyons pas les effets positifs de celle-ci.

Au niveau des procédures, le dessaisissement du juge de la Jeunesse subit également quelques modifications. Les conditions, les motivations et la procédure sont clairement déterminées. De plus, en cas de dessaisissement, le jeune ne passera plus devant un Tribunal de première instance pour adultes (correctionnel ou Assises) mais devant une chambre spéciale mise en place à cette fin.

Enfin, les droits de la défense du mineur : informations, délais, etc. sont également modifiés.

La complexité de cette réforme tient certainement de la volonté de compromis entre les volontés plus répressives et l'esprit protectionnel. Malgré la difficulté que cela engendre, nous nous réjouissons que cet esprit ait été gardé et que des mesures centrées sur le jeune et sa défense aient été instaurées ou formalisées.

E.M.

*Le stage parental est une peine adressée aux personnes qui exercent l'autorité parentale avec comme conditions :*

- la condamnation du jeune pour des faits qualifiés infraction
- le désintérêt caractérisé des parents à l'égard de la délinquance : désintérêt volontaire, conscient, répété ou significatif
- avoir contribué au comportement délinquant

*Au sujet de dessaisissement des juges, voir aussi l'article sur le site du CJC « Pas de dessaisissement pour Mariuz », rubrique Décryptons l'actu.*

Fruit de la collaboration entre le Conseil de la jeunesse d'expression française<sup>1</sup>, du Vlaamse Jeugd-raad et du Rat der deutschsprachigen Jugend, un mémoire synthétisant les constatations et revendications des jeunes des trois Communautés du pays devait être remis au président de la Chambre des représentants Herman De Croo, ce 27 mars. Ce mémoire s'articule autour de huit thématiques : droit de la jeunesse, mobilité, échanges internationaux, travail, aspects réglementaires, développement durable, diversité dans la démocratie et drogues.

Reprenant intentionnellement des matières fédérales, l'appel des trois Conseils de la jeunesse s'adresse aux différents partis en vue des élections législatives du 10 juin prochain. Comme l'explique Luc Janssenswillen, secrétaire général du CJEF, certaines réflexions pourraient inspirer les programmes de campagne en vue de « l'émergence d'une société jeunes admis ».

### **Non à l'émocratie**

En matière de garanties légales, les auteurs soulignent l'importance de la variété des mesures dont doivent disposer les tribunaux de la jeunesse. De même, ils dénoncent ce que Carlos Crespo, président du CJEF, appelle l'émocratie. Celle-ci est décrite comme une véritable « dictature de l'émotion » nourrissant la politique sécuritaire à l'égard des jeunes. Le président souligne la prise de position commune entre jeunes francophones et néerlandophones sur cette question malgré une sensibilité différente des deux côtés de la frontière linguistique.

Le volet mobilité réclame une alternative à la logique de « l'auto reine ». L'offre de transport public devrait être mieux adaptée à la réalité des jeunes (interconnexion des réseaux, fréquence, horaires étendus, etc.). Le mémoire recentre la problématique du coût de l'assurance obligatoire pour voiture sur le champ de la solidarité intergénérationnelle et sur la démocratisation des formations d'auto-école. La stigmatisation des jeunes comme étant des conducteurs irresponsables est décrite comme un raccourci qui ne fait qu'encourager cette image négative.

Sur le plan des échanges internationaux, plus de clarté est aussi demandée par rapport au statut des jeunes lors de leurs séjours à l'étranger : que ce soit en termes administratifs (visas, prise en charge, etc.) ou sociaux (impact sur le stage d'attente, allocations familiales ou de chômage). Une coordination des

agences nationales en charge des échanges et du monde de la jeunesse est demandée de manière corollaire.

### **Des jeunes partenaires plutôt que « proies »**

Le rapport des jeunes au monde du travail fait, sans surprise, l'objet d'une attention toute particulière. « Nous y épingleons la nécessaire clarification du statut pour les emplois d'étudiants et l'accompagnement positif de la recherche d'emploi, sans culpabilisation abusive », souligne Luc Janssenswillen du CJEF. Une meilleure adéquation entre le monde de l'enseignement et celui du travail est aussi souhaitable sans que l'éducation ne soit asservie à ce dernier.

La simplification administrative doit s'accompagner d'une meilleure connaissance de la jeunesse par le politique. Une cartographie réglementaire serait préalable à la résolution des soucis administratifs rencontrés par les organisations du secteur de la jeunesse. Parmi ceux-ci se retrouvent des éléments financiers (réductions fiscales) et d'autres plus pragmatiques (éclaircissement des règles de circulation sur la voie publique, transparence dans le paiement des droits de diffusion musicale...).

Les trois Conseils de la Jeunesse établissent également une position consensuelle par rapport aux enjeux du développement durable. Celui-ci doit sous-tendre l'ensemble des politiques fédérales : toute décision devant être envisagée selon son impact sur l'environnement et sur la société à moyen et long terme.

Vivre ensemble en démocratie est aussi essentiel pour les jeunes. La politique d'asile qui traiterait d'abord de manière administrative les enfants en attente de régularisation est décriée. Une approche plus humaine devant être promue. Les discriminations et le racisme poussent les rédacteurs du mémoire à prôner le dialogue interculturel et à réclamer une application stricte de la législation sur le financement des partis politiques.

Dernier point abordé par les Conseils de la jeunesse, les drogues requièrent une clarification urgente à propos de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas. La toxicomanie doit enfin être abordée comme un problème de santé publique ou de société et non comme relevant de la sécurité.

1. Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF), bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles - tél. : 02 413 29 30 - site : <http://www.cjef.be>

En appelant à la raison, on attend son triomphe et, las, on constate que Monsieur le Ministre Armand De Decker enfonce une fois encore la porte du lieu commun et de l'arnage entre jeunes et violence, refermant dans un même élan celle de l'esprit éclairé qu'il affirme être. En effet, dans sa carte blanche du 6 mars, Monsieur Armand De Decker, partant d'une inquiétude ne nécessairement pas le moindre argument scientifique, pose pourtant un constat d'une étonnante lucidité : la crise de notre système éducatif comme point de départ à la montée des barbaries.

Malheureusement, en pointant le risque de tolérance de la violence gratuite d'une société pourtant de plus en plus répressive, il se fait

**Le « il est interdit d'interdire » semble plus présent dans les cahuchennars de politiciens que dans le code pénal**

le chantre de la pensée politique dominante irraisonnée et non argumentée qui impulse le passage d'une démocratie à une « émo-cratie ». A l'heure où la ceinture de sécurité est devenue obligatoire, où la cigarette est interdite dans les lieux publics, le « il est interdit d'interdire » semble plus présent dans les cahuchennars de quelques politiciens que dans le code pénal. Ce qui ne les empêche pas de brandir cet épouvantail dans un contexte qui imposerait plutôt la retenue.

La perte des valeurs et « l'approche positive des flux migratoires », sans doute sont-ce les motifs qui animaient Hans Van Temsche lorsqu'il saluait son fusil pour parler à la recherche de personnes étrangères... Une partie de la classe politique n'hésite plus à surfer sur la vague du ressentiment et d'une haine de sinistre mémoire en stigmatisant ce qui peut l'être encore... les jeunes ! Ce qui évoque en nous une crante cette fois légitime. Alors, quand sur d'aussi flâbles bases, on construit un édifice de mesures, on ne peut s'attendre qu'à lui trouver des vices - à peine - car.

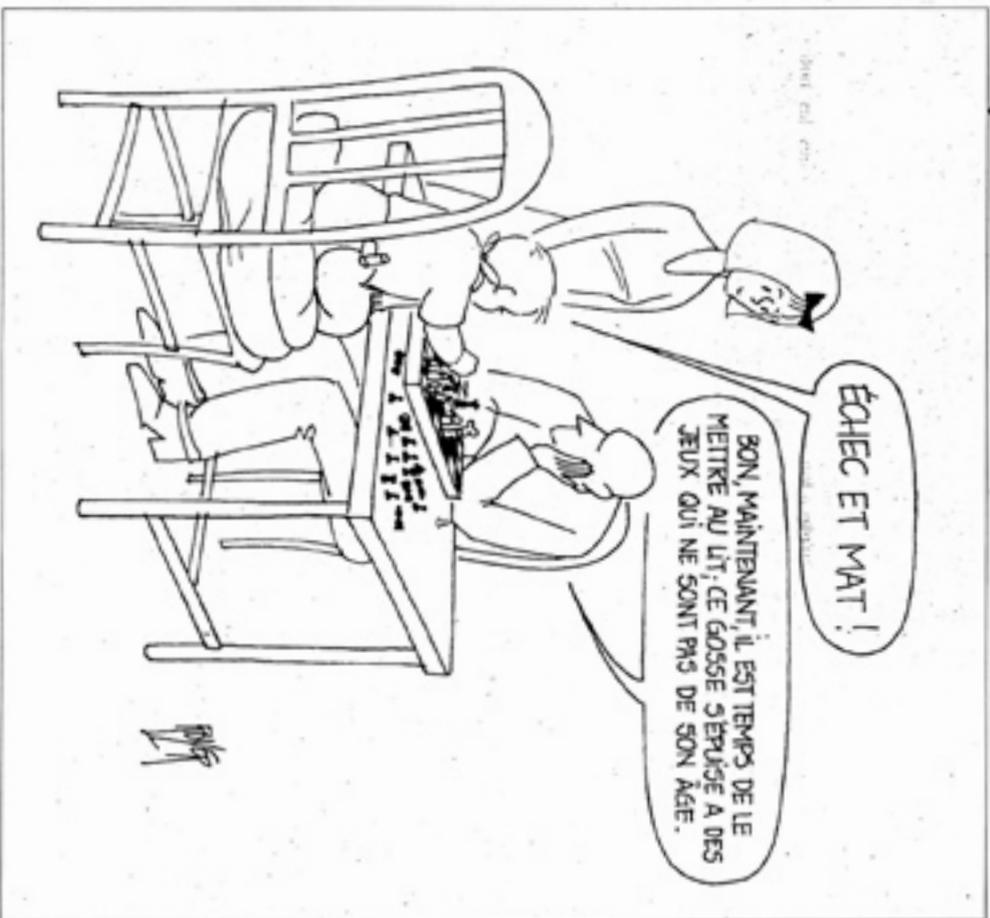
Un paysage permettant l'engagement de chaque jeune, au quotidien, dans des actions positives existe au sein des associations, des organisations et des mouvements de jeunesse, ces structures souffrent d'ailleurs d'un sous-financement chronique, à l'image des maisons de jeunes alors que ces espaces de rencontres participent de la construction d'une citoyenneté active, critique, responsable et solidaire.

L'institution militaire, que ce soit l'Armée ou le « Centre d'éducation renforcée avec encadrement militaire » proposé par Monsieur De Decker, n'a ni la compétence, ni la vocation à encadrer les jeunes, alors que les structures d'aide à la jeunesse existent, qu'elles accomplissent un travail qui aboutit, dans plus de 90 % des cas, à des résultats positifs, sans pour autant bénéficier des financements à la mesure des enjeux qui sont les leurs.

Le Gouvernement de la Communauté française a, sans doute, par son apathie, donné le faux sentiment d'un vide alors qu'un travail considérable est accompli : le Conseil de la jeunesse et la Ligue des familles ont formulé des pistes pour une valorisation de l'existant dans les espaces de temps libre, et les demeurent actuellement lettres mortes malgré certains engagements politiques.

Les médias dans leur ensemble ont certainement une part de responsabilité dans la banalisation de formes de violences, en traitant sur le mode du fait divers et sans

**Le Royer**



mes confrontés tous les jours : que représente-t-elle par rapport à celle d'entreprises qui font des bénéfices et qui bénéficient ? par rapport à des responsables politiques qui accusent les jeunes sans emploi d'être responsables de leur situation ? par rapport à une société incapable de donner des perspectives d'avenir à des générations entières ? ...

La question de la propagation de la misère nous semble, raisonnablement, centrale et s'il est, très justement, légitime d'entraver la propagation de la barbarie, quelle que soit sa forme, nous estimons que l'éducation doit être centrale dans ce processus qui, sans cela, s'apparente à une escalade de la terreur et de la violence. Les conditions de vie actuelles et futures

**Il est temps de dégager les moyens pour améliorer le cadre de vie et les perspectives des générations futures**

des jeunes sont de la responsabilité de tous et pas uniquement de celle de l'école, des organisations de jeunesse ou des parents... Il est donc temps de dégager les moyens qui permettront d'améliorer le cadre de vie actuel et les perspectives d'avenir des générations futures.

Pour conclure, Monsieur De Decker souligne admirablement - quoique fortuitement - la nature ambiguë du discours qu'il propose : l'assassin de Bart avait un couteau « parce qu'il avait peur, qu'il devait être capable de se défendre ». De la même manière, Monsieur De Decker semble vouloir imposer son projet aux jeunes parce que « le chemin de l'école est devenu source d'angoisse ». Dans un cas comme dans l'autre il semble que la peur soit, toujours, mauvaise conseillère. ■

## LES JEUNES NE SONT PAS ce qu'on en dit (parfois). Ce sont les organisations de jeunesse qui le disent. Et elles veulent le prouver.

**O**n n'est pas tous des anges, mais il y a du bon en nous. Et personne ne veut le montrer ! » Parole de jeune refusant d'être traité de « délinquant » ou de « glorieux ». Vendredi, plusieurs organisations (1) ont dénoncé la « stigmatisation » et les « stéréotypes véhiculés notamment par les médias sur les jeunes, vecteurs d'incivilités ». Selon elles, les jeunes méritent mieux que la politique « sécuritaire » mise en place après le meurtre de Joe Van Hoolbeek, en avril 2006. Pour le prouver, elles organisent une semaine de sensibilisation (2) autour - c'est l'originalité - des activités habituelles de leurs associations membres. Ce sont des maisons de jeunes, des troupes de scouts, des centres de formation, des groupes de théâtre, des auberges de jeunesse, des chantiers, des groupes d'entraide... Selon leurs responsables, ce sont autant d'espaces « de convivialité, de dialogue et de respect », d'initiatives positives pour assurer la participation de plusieurs centaines de milliers de jeunes, leur inclusion dans la société et leur apprentissage de la solidarité.

« Nous ne contestons pas la nécessité des dispositifs de rappel des règles », dit Antoinette Corongin, représentante des maisons de jeunes. Mais c'est d'abord par la prévention et l'intégration que l'on réconciliera les différentes composantes de la société belge, estiment les représentants de la jeunesse structurée. Reste que si

toral aux partis politiques francophones. Ce sera l'occasion de se plaindre d'être « insuffisamment reconnu et insuffisamment financé » et de contester la « vision sécuritaire » du moment. Concrétisée notamment par les contrats de quartier, de sécurité et de prévention, celle-ci aborde la jeunesse sous l'angle du « contrôle social » se plaignant. Une approche à combattre par

une « alliance éducative » (enseignement, culture, éducation permanente...) en Communauté française, estime Bernard Devos, vice-président de SOS Jeunes. ■ **MICHEL DE MAELENAERE**

(1) Conseil de la Jeunesse d'expression française, Commission consultative des maisons et centres de jeunes, Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse. (2) www.passionsjeunes.be



MAISONS DE JEUNES, CHANTIERS INTERNATIONAUX, groupes de scouts, centres de formation, auberges de jeunesse... les associa-

« Se débrouiller avec les lois, les arrêtés, les décrets, les circulaires... un jeu d'enfant », voilà à quoi tente de mener le nouvel outil du Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF)<sup>1</sup>. Pratico-pratiques, la farde et les fiches ont été concoctées par la Commission enfance du CJEF, à destination des organisateurs d'actions avec des enfants. En outre, elles tiennent aussi d'une parole plus politique: pour mettre en valeur et défendre la place de l'enfance au sein de la jeunesse, dans un contexte institutionnel saucissonnant.

À l'origine du projet du Conseil, « le refus de plusieurs dossiers de subsidiation introduits auprès du Service de la jeunesse par des organisations de jeunesse », parce qu'ils concernaient des enfants. Jusqu'à quel âge est-on considéré comme enfant? À partir de quel âge devient-on jeune?... « Les enfants ne seraient-ils pas aussi des jeunes? », s'interroge la Commission enfance qui répond en affirmant: « L'enfant, un jeune comme les autres. » Qu'en est-il en Communauté française, où les charges ministérielles sont distinctes? Pour cette législature par exemple, l'enfance est intégrée au portefeuille de Catherine Fonck (CDH), la jeunesse à celui de Fadila Laanan (PS).

### Cadres au pluriel

Sous le titre « Enfance (en)cadrée », le CJEF fournit un cadastre pour le « secteur extrascolaire au sens large ». La compilation de différents cadres légaux informe par fiche, sur le public visé notamment, en précisant les âges. Si pour le décret « accueil temps libre » (ATL), il s'agit des enfants « en âge de fréquenter l'enseignement maternel, fréquentant l'enseignement primaire ou jusqu'à douze ans »; pour le décret écoles de devoirs, on s'adresse aux enfants et aux jeunes entre 6 et 15 ans; le décret centres de vacances, lui, rencontre le public de 2,5 à 15 ans; etc.

« Si nul n'est censé ignorer la loi, on s'est rendu compte, explique Olivier Geerkens, coordinateur de la Commission enfance et permanent de l'asbl Coala, que les pouvoirs organisateurs font face à une foule de cadres imposés. » La logique alimentaire des projets oblige en effet à une multiplication des sources; et la définition des missions associatives autour de thé-

matiques telles que l'animation, le développement durable... induit, elle aussi, une mobilisation de plusieurs types de dispositifs, de moyens. Et Olivier Geerkens de relever que nombre d'acteurs, de porteurs de projets dans ce secteur sont jeunes, sont de passage... ont besoin d'avoir de l'info rapidement.

### Cadres en bref

Les fiches de l'« enfance (en)cadrée » traversent ainsi les réglementations: de la circulaire sur les centres d'expression et de créativité (CEC), au décret wallon sur la circulation en forêt en passant par la circulaire quartier libre, et par le décret sur les organisations de jeunesse... Au recto des quelque 19 fiches, un balisage rapide du cadre référencé, afin que le lecteur détermine s'il est concerné. Quel public? Subsidies ou pas? Quels niveaux de pouvoirs, quels acteurs institutionnels? Quelles démarches? Avec le lien internet vers les textes légaux dans leur intégralité. Au verso, des explications succinctes et quelques commentaires bien utiles, surtout lorsque l'on sait que pas mal de textes sont en passe d'être modifiés<sup>2</sup>.

L'aide à la jeunesse, les aides à l'emploi... sont autant de cadres qui auraient pu être également traités mais n'ont pas été retenus. Le travail réalisé collégialement à l'interne de la Commission durant une année et demi est déjà important. La publication, subsidiée en

#### Les auteurs ?

« Enfance (en)cadrée » est édité par le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF), l'instance consultative officielle des jeunes en Communauté française, composée des représentants des organisations de jeunesse (OJ). Elle est le fruit du travail de la Commission enfance, un groupe composé d'OJ intéressées par la thématique de l'enfance. Particularité de la Commission, elle s'est ouverte à l'associatif hors OJ, en l'occurrence à la fédération bruxelloise de l'accueil de l'enfance, Badje.

grande partie par le cabinet de la ministre Fonck, va bientôt faire l'objet d'une rencontre avec ce dernier. La modification de la fiche « décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance », des questions tels que comment en assurer la pérennité, qui s'en charge, à quels rythmes?... seront à l'ordre du jour.

### ***Vers plus de cohérence...***

Fort de ses constats de multiplication, de complexification, d'incohérence des cadres, le CJEF entend, en dehors de toute pression législative, « dénoncer le morcellement de la politique de l'enfance en Communauté fran-

çaise », « pour favoriser une vision plus globale et une politique de cohérence ».

1. CJEF, bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles – tél. : 02 413 29 30 – site : <http://www.cjef.be/>
2. Des mises à jour seront accessibles « au fur et à mesure de l'évolution des textes (en)cadrant nos actions », via téléchargement sur le site du CJEF.



Ce mois d'avril devait voir la mise sur pied des stages parentaux, mesure visant à contrer la démission de certains parents, une mesure prise dans la foulée de meurtres perpétrés par des jeunes et médiatiquement exploités.

Sa mise en œuvre semble ardue et compliquée dans un paysage constitutionnellement morcelé, articulé entre une décision et un financement fédéraux et des communautés chargées de la mettre en œuvre. Mais quid de la prévention générale ?

La réforme de la loi de 1965 dite de protection de la jeunesse fit l'objet de laborieux compromis en mai 2006 entre les partisans du maintien d'une dynamique éducative et les tenants d'une approche plus sanctionnelle. A côté de dispositifs visant la médiation ou la réparation et destinés aux jeunes, le stage parental est censé recentrer les parents sur leur rôle d'éducation et de contrôle du jeune.

Les exemples de comportements parentaux problématiques faisaient allusion à l'absence de réaction après un fait délictueux, la non-réponse à une convocation ou un courrier, la minimisation

des faits, voire le laisser-faire ! Une circulaire de la ministre de la Justice a dû préciser, devant la vague de critiques, que cette mesure ne pouvait être imposée "qu'aux parents manifestement de mauvaise volonté". A en croire certains, les décisions en la matière devraient être peu nombreuses. Le dispositif serait-il, dès lors, de peu de portée, voire de l'effet de communication ?

#### Refus des associations

La sanction pénale qui frapperait les parents refusant de se soumettre au stage tout comme la stigmatisation de ceux-ci et leur marginalisation encore plus grande à l'égard de leurs enfants délégués ont amené tous les SPEP (Services de Prestations Educatives) de la Communauté française à refuser cette mission.

La ministre de l'Aide à la Jeunesse est dès lors forcée (la loi est votée et doit s'appliquer) de faire appel d'une des ce 3 avril pour la création d'une structure nouvelle dont l'action devra s'étendre à toute la Communauté française. En choisissant les SPEP, elle avait voulu ancrer cette action (imposée par le fédéral) dans un continuum pédagogique, un tissu existant et des économies d'échelle...

Bien sûr, Madame Fonck, à raison quant elle déclare que la page est relativement blanche et les marges de manœuvre possibles quant à la mise en œuvre de ce stage et qu'en fait, c'est en fonction de ce que les Juges de la Jeunesse en feront qu'elle s'avèrera plus ou moins utile.

En effet, si les magistrats du Tribunal (ou du Parquet, déjà mobilisés ces nouveaux moyens assez tôt dans le parcours déviant du jeune et de son entourage, il est possible d'envoyer l'escalade. Par contre, si cette mesure est imposée uniquement après une quinzaine de faits dont la gravité va en crescendo et alors que le jeune délinquant doit faire l'objet d'un placement en centre fermé, on ne voit pas bien l'intérêt de ces formations parentales.

Le gouvernement fédéral a prévu de financer la Communauté française à hauteur de 800 000 euros pour trois trimestres en 2007. Il devrait porter l'enveloppe à plus d'un million d'euros en années plénières, plus indexation. Mais cela nécessite encore la ratification au Parlement de l'accord de coopération entre les quatre partenaires (fédéral et trois Communautés). Vu la dissolution de la Chambre et du Sénat dans les prochains jours et la carence d'associations volontaires à la tâche du côté francophone, on peut douter d'un démarrage prioritaire !

#### Le soutien à la parentalité

En juin 2006, le Gouvernement de la Communauté accouchait laborieusement d'une note sur le soutien parental prévoyant un volet d'intervention pour chacun des ministres. Il entendait ainsi répondre aux attentes de la Ligue des familles d'un accompagnement fort de la mission éducative parentale, au moins aussi important que les moyens investis dans le curatif et le répressif (1).

Reconnaissant le rôle de premier éducateur aux parents, la note prévoyait la mobilisation de nombreux acteurs pour les soutenir. Ainsi la RTBF devait-elle mettre en œuvre des campagnes thématiques et d'information sur le rôle parental, l'école et le dialogue avec les familles, sur les projets culturels liés au soutien à la parentalité et le développement des consultations ONE en zones précarisées...

Nous avons déjà souligné que nombre de ces actions existantes ne recevraient pas les moyens

nécessaires à un développement plus important. Et nous sommes décidément en attente de l'ouverture de l'audoisuel public aux partenariats avec les acteurs du soutien parental ainsi que de la mobilisation du secteur culturel en ce domaine.

Bien sûr, notre mouvement a pu compter dans ce cadre sur le soutien de la ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Promotion de la Santé (82 000 euros en 2007) pour ouvrir à toutes les familles le service Allô Familles et développer Télé Parents de l'EPF en les fusionnant en un Allô Info Familles (02/513 11 11). De même, nos quarante-trois lieux de rencontres (Ligue des Bébés) recevront en trois ans un subside d'équipement de 500 euros. Mais pour les autres axes prévus, on reste dans le flou.

#### Des moyens bien différents

D'un côté, le Fédéral verse un million d'euros indexés "pour quelques situations qui devraient demeurer rares", selon les spécialistes. De l'autre côté, une Communauté française au financement difficile peut mettre à disposition moins d'un dixième de la somme pour un service d'écoute qui s'adresse à un million de familles et pour des lieux de rencontre. Et trouve difficilement les ressources pour les autres actions qu'elle a pourtant décidées. Nous ne pouvons que nous étonner de ce que des accords de coopération ne puissent se penser que sur le modèle du décideur-payeur et non sur base de plans d'actions investissant dans la prévention générale à long terme. Mais il est vrai que cela fait moins d'images et de communication, que cela ne répond pas à l'émotion. Cela demande explicitation et rigueur politique.

Philippe Andriame,

Secrétaire général de la Ligue des familles

Voir nos éditions des 18 et 22 mai ainsi que du 5 juillet 2006.

# Claude Lelièvre : « Pas de refédéralisation ! »

ENTRETIEN

**L**e délégué général aux droits de l'enfant sort de ses gonds. Claude Lelièvre en a marre des effets d'annonce présélectoraux, du développement d'un climat sécuritaire, du portraiture que l'on dresse des jeunes, du mythe de la refédéralisation de la protection de la jeunesse... Il a envoyé une lettre aux présidents de parti pour attirer leur attention sur certaines dérives.

**La délinquance des jeunes est-elle en augmentation ?**  
J'ai commencé à travailler dans ce secteur en 1968. J'ai vu l'évolution de la délinquance chez les jeunes. En 1994, j'ai rassemblé

les acteurs de terrain qui me disaient déjà que le phénomène évoluait. Non pas en devenant quantitativement plus important, mais en s'exprimant autrement. La société a changé, la délinquance aussi. Des phénomènes comme la toxicomanie, le racket à l'école, les abus sexuels sont apparus en cette période. Le délinquant sévit plus jeune, et il s'en prend désormais aussi aux personnes et non plus seulement aux biens. Certains se sont livrés à des violences gratuites. Les délinquants des années 2000 n'ont pas intérêt grand-chose.

**La loi de 1965 sur la protection de la jeunesse devait être adaptée malgré tout ?**

Oui, et elle l'a été après l'affaire Joe. Mais le résultat ne dépend pas que de la qualité du texte. Il dépend aussi des hommes et des moyens mis à leur disposition. Le nouveau texte est bon, les hommes motivés, mais les services dont ils disposent sont insuffisants. Les services de protection de la jeunesse ont toujours dû fonctionner avec des moyens dérisoires, surtout quand ils dépendaient encore de la Justice et du fédéral. Les Communautés ont reçu en "cadeau" un secteur en déliquescence. Depuis lors, cela va mieux. Le système manque encore de cohérence et d'organisation. Cela fait des années, par exemple, que je répète que la gestion

des places mises à la disposition de la protection de la jeunesse est absurde, avec ses listes d'attente qui font qu'il n'y a pas de réaction immédiate de l'autorité. Quant aux améliorations apportées par la nouvelle loi, il faut leur laisser le temps de se mettre en place et trouver des moyens de financement. Pas en les soustrayant au secteur de l'enseignement...

**Vous n'êtes donc pas favorable à une refédéralisation ?**

Si l'on octroie le budget nécessaire à la Communauté, une refédéralisation n'est pas justifiée. Je ne crois pas que la Justice puisse mettre le paquet et dépasser sa logique sanctionnelle. Elle de-

vait aussi créer une nouvelle administration pour gérer ces questions. Trop lourd ! Travailler sur la délinquance des mineurs est un travail sur la pauvreté, sur les familles, sur l'éducation et l'enseignement. Il faut donner un sens à la vie de 50 % des jeunes qui entrent dans la voie active via la filière professionnelle ou technique.

**Et les effets d'annonce de certains ministres ?**

Je trouve cela déplacé. La nouvelle "loi Joe" est le résultat équilibré entre le sanctionnisme et le protectionnel, entre le nord et le sud du pays. Qu'on applique maintenant cette loi et qu'on lui trouve des moyens budgétaires. Mais

dans les rangs de la majorité, certains la remettent déjà en question. Le ministre De Decker propose un encadrement militaire, le député Monfilis évoque un désaisissement obligatoire de certains jeunes... Ça n'a pas de sens. On nourrit un climat sécuritaire, comme en France. C'est une erreur. Appliquer le système répressif des adultes aux mineurs serait une catastrophe.

**Les jeunes victimes sont-elles suffisamment entendues ?**

Depuis l'adoption de la nouvelle loi, elles le sont davantage. Mais il faut laisser à ce nouveau système du temps pour qu'il se mette en place. ■

Propos recueillis par  
JEAN-PIERRE BORLOO

# DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

|   |    |
|---|----|
| ● Appel aux OJ !  | 31 |
| ● Nouvelles du CJD  | 33 |
| ● GE – CBTJ : Stages d'été en gîte  | 32 |
| - Stages de pêche à la mouche pour jeunes de 7 à 15 ans                     | 32 |
| - Initiation à la spéléologie à partir de 12 ans                            | 32 |
| - Les arts du cirque  | 32 |
| - Afrique   | 32 |
| - Une semaine de djembé   | 32 |
| - Stage de néerlandais / anglais  | 32 |
| ● J&S : Elections fédérales   | 33 |
| ● JOCF : Fille de Pub   | 33 |
| ● Guidisme, scoutisme et coéducation  | 33 |
| ● Revue de presse   |    |
| - Les Jeunes CSC font « sonner les cloches »                                | 34 |
| - Chiro/Patro : La journée « CHIPA », défi relevé pour les patronnés belges | 35 |
| - 100 ans de scoutisme : 160 000 jeunes en mouvement !                      | 36 |
| - La JAMbe du siècle  | 41 |
| - J&S : un même projet, de mêmes valeurs                                    | 42 |

## APPEL AUX OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : [correspondance@cjc.be](mailto:correspondance@cjc.be)

## GE-CBTJ : STAGES D'ÉTÉ EN GÎTE

### STAGES DE PÊCHE À LA MOUCHE POUR JEUNES DE 7 À 15 ANS

Pour la 9<sup>ième</sup> fois déjà, le gîte d'étape de Han sur Lesse organise ses stages de pêche, encadrés par des professionnels, et qui s'adressent aux jeunes de 7 à 15 ans. Une semaine de vacances pour expérimenter, pour apprendre à vivre ensemble, pour respirer le bon air et pour faire grasse récolte de souvenirs inoubliables.

Dates : du 30 juin au 6 juillet ; du 4 au 10 août 2007.

Arrivée le samedi à 14h, retour le vendredi à 17h.

Le prix de 220 euros comprend l'hébergement en pension complète, l'encadrement, le prêt de matériel, les permis, les frais d'assurance et les animations.

### INITIATION À LA SPÉLÉOLOGIE À PARTIR DE 12 ANS

Du 9 au 13 juillet, le gîte d'étape de Han sur Lesse accueille des jeunes à partir de 12 ans qui veulent s'initier à la spéléologie, comprendre la formation des grottes et des concrétions et en savoir plus sur la protection du monde souterrain. Esprit d'équipe, dépassement de soi, confiance envers le coéquipier et valorisation de chacun au sein d'une expédition sportive poursuivant un objectif commun, sont les ingrédients humains abordés lors de ce stage.

Renseignements et inscriptions : Maison de la Spéléologie, av. Arthur Procès, 5 - 5000 Namur - Tél. 081/23 00 29

### LES ARTS DU CIRQUE

Du 12 au 18 août, le gîte de Rochefort propose aux enfants de 6 à 10 ans la découverte des techniques de cirque : acrobaties au sol et en équipes, jonglerie (foulards, balles cerceaux, massues, diabolo,...), équilibre (échasses, monocycle, câble, boule), trapèze, mime, jeu d'acteur. Le tout couronné par la préparation et présentation d'un spectacle.

Découverte de soi, harmonisation entre corps et esprit, entraide et respect des autres font partie du programme. Prix : 220 euros.

### AFRIQUE

Du 13 au 21 août, le gîte d'Eupen attend les enfants de 6 à 12 ans pour un voyage au cœur de ce vaste et riche continent. Un programme varié attend les jeunes participants pour aller à la rencontre des différentes cultures et civilisations, abordées via l'art culinaire, la musique, les activités manuelles et les jeux. En collaboration avec l'asbl Arc-en-Ciel.

Prix : 130 euros.

### UNE SEMAINE DE DJEMBÉ

Au beau milieu des Hautes Fagnes, le gîte d'Ovifat attend les jeunes de 10 à 15 ans pour un stage de djembé, du 19 au 25 août. Au programme : découvrir de percussions peu connues dans nos contrées (Yambu, Balafon, Shekeres, Hang, Bâton de pluie, Kalimba ...), pratiquer du djembé (débutants et joueurs confirmés), apprendre des chants traditionnels et la culture de pays lointains et préparer un mini-concert pour clôturer la semaine.

Prix : 220 euros (prêt du djembé compris)

### STAGE DE NÉERLANDAIS / ANGLAIS

Parce que « fin août » rime aussi avec « cartable », le gîte de Wanne accueille du 19 au 25 août les jeunes de 12 à 18 ans qui souhaitent se rafraîchir la mémoire ou préparer un examen de repêchage dans un environnement idéal. Deux professeurs licenciés en langues germaniques – in het nederlands et/ou in english – seront à leur disposition pour des cours individualisés et des activités plus ludiques telles que tables de conversation, traduction de chansons ou d'articles de presse, films en version originale...

Apporter ses notes de cours et son manuel ! Prix : 260 euros

Le nombre d'inscriptions pour tous ces stages est limité. Renseignements et pré-inscriptions : Gîtes d'Etape du CBTJ, rue Van Orley, 4 - 1000 Bruxelles Fax. 02/223.03.89 .

## J&S : ELECTIONS FÉDÉRALES

Le Conseil d'Administration de Jeunesse & Santé a créé un petit dossier explicatif sur les élections fédérales de juin prochain et diffusé via le J&S info du mois d'avril. Au menu, quatre pages pour saisir les bases des organes législatifs fédéraux, pour comprendre le clivage gauche-droite et se positionner. Enfin, un mot sur la sécurité sociale, son importance, pourquoi et comment la défendre. Difficile bien sûr d'être complet. Il a fallu faire des choix pour aboutir à un équilibre entre lisibilité et exhaustivité. Le dossier se veut être une base de réflexion à des animations qui fleuriront en avril et mai dans les régionales de J&S. Le dossier est téléchargeable sur le site [www.jeunesseetsante.be](http://www.jeunesseetsante.be)

## NOUVELLES DU CJD

L'asbl Conseil Jeunesse Développement tient gratuitement à votre disposition sa nouvelle brochure « Comment devenir belge ? » (février 2007) mise à jour avec les nouvelles dispositions du Code de la nationalité.

Son service « nationalité » ouvre une nouvelle permanence à Liège qui se tiendra tous les premiers jeudis du mois, de 14 à 18 h, dans les locaux du Centre J au 5, boulevard d'Avroy à 4000 Liège.

La permanence à la Maison de quartier « le Pavillon » au 3, rue de la Stratégie à 1160 Auderghem se tient désormais tous les lundis de 13h30 à 17 h.

## JOCF : FILLE DE PUB

Sous ce titre, le dossier de la dernière édition d' « Info-kit », la revue de la JOCF, s'attaque au phénomène de la publicité. Non pas celle qui informe le public sur un produit ou service en faisant jouer la concurrence, mais celle qui manipule sans merci, la machine à propagande qui vise à transformer le monde en marchandise. Au travers de leur diversité apparente, toutes les publicités vantent le produit héros. La marchandise devient le centre de notre existence. Le message est clair : la consommation résout tous les problèmes ; les marques nous procurent identité et personnalité.

Dans une société où l'identité passe par la capacité de consommer, les jeunes ne sont pas en reste, surtout ceux des milieux populaires. Ils contemplent sans avoir les moyens de se les procurer, les nouveaux gadgets de plus en plus sophistiqués ne répondant pas nécessairement à nos besoins vitaux, avec parfois des conséquences dramatiques. Le drame de la gare centrale d'avril 2006 en est une illustration parmi d'autres.

Que pouvons-nous faire, nous, citoyens, pour ne pas tomber dans le piège d'une consommation aveugle et irréfléchie ? Comment faire pour ne pas succomber à la dictature de la pub ? Quelques gestes simples sont proposés tout au long du dossier.

Pour sensibiliser leurs pairs, les jeunes de la JOCF de Verviers ont organisé une « freeperie » (voir Correspondance n°97, p.37) proposant une consommation alternative et solidaire.

L'Info-kit n° 18 est disponible sur commande à la JOCF, rue des Mouchérons, 3 à 1000 Bruxelles. Tél. 02/513.79.12. Courriel : [infokit@joc.be](mailto:infokit@joc.be)

## GUIDISME, SCOUTISME ET COÉDUCATION

Le colloque organisé à l'occasion du 90ième anniversaire des GCB le 22 octobre 2005 portait comme titre « Toujours prête ou toujours prêt, le guidisme comme lieu d'éducation unisexe et coéduqué ». Les actes de ce colloque ont été réunis dans l'ouvrage « Guidisme, scoutisme et coéducation. Pour une histoire de la mixité dans les mouvements de jeunesse » qui vient de paraître aux éditions Academia-Bruylant. En bonus, le livre contient un historique du mouvement guide catholique (unitaire) de 1915 à 1960.

Disponible au prix de 28,50 euros au Carrick, rue P.E. Janson 35 1050 Bruxelles Tél.02/538.40.70 .

En week-end à la mer, les jeunes CSC ont réfléchi à la problématique de l'emploi des jeunes. Et dès le dimanche, ils sont passés de la théorie à la pratique en allant frapper à la porte de Johan Vande Lanotte, père spirituel du Pacte des générations.

C'est au siège du Sp.a (parti socialiste flamand) que Johan Vande Lanotte a reçu les Jeunes CSC et les ACV-Jongeren. En période préélectorale, les Jeunes avaient décidé d'interpeller le père du Pacte des générations, sur les problèmes que rencontrent les jeunes sur le marché de l'emploi. Ce n'est pas non plus un hasard, s'ils ont choisi de «faire sonner les cloches» à celui que beaucoup voit déjà comme le futur Premier ministre.

Parmi les nombreuses embûches qui se dressent devant le jeune en recherche d'emploi, on peut tout d'abord citer la complexité des démarches administratives et des conditions à remplir pour entrer dans les plans d'embauche. S'ajoutent

à cela l'inadéquation entre l'école et le marché du travail, un plan d'accompagnement des chômeurs culpabilisant et peu efficace, les discriminations à l'embauche, la précarité, etc. Et, par-dessus tout, le manque cruel d'emploi!

C'est pourquoi, les Jeunes CSC demandent la mise en place d'une conférence intergouvernementale sur l'emploi des jeunes. Il est urgent pour eux de définir des mesures coordonnées et précises au niveau fédéral et régional. L'objectif principal doit être l'augmentation des possibilités d'insertion dans des emplois durables et de qualité afin de garantir l'avenir de notre sécurité sociale et des perspectives aux générations actuelles et futures.

L'entretien avec le président du Sp.a a permis de montrer que des jeunes sont capables de se mobiliser pour améliorer leur situation par rapport à l'emploi et d'apporter des propositions concrètes. Le chemin est encore long: les responsables politiques ne sont pas suffisamment conscients de l'urgence de la situation des jeunes et restent focalisés sur les questions d'accompagnement et de formation alors que la véritable porte de sortie se trouve dans le développement de l'emploi. Les Jeunes CSC comptent bien continuer à alimenter les débats électoraux à partir des réalités qu'ils rencontrent tous les jours! ●



*Patronnés flamands et francophones :  
photo de famille au Mont des Arts*

*Les deux mouvements de jeunesse, le Patro (Communauté française et Bruxelles) et son équivalent flamand du Chiro, désiraient mettre sur pied une grande activité pour leurs ados. L'objectif était d'apprendre à connaître l'autre, à casser les barrières, notamment linguistiques, mais aussi et surtout afin de se donner du plaisir en participant à une telle journée d'échanges.*

L'autre samedi, trois cents jeunes issus du Patro et du Chiro, âgés pour la plupart de 14-16 ans, s'étaient donné rendez-vous à Bruxelles pour vivre tous ensemble une journée particulière.

Dès leur arrivée, ces jeunes se sont rencontrés à travers des jeux de masses. Les patronnés ont ainsi pu jouer à la "Dikke Bertha", au "Dik Pik", au "Chaosbal" ou encore au "Letterspel" : des jeux qui, d'un premier abord, ne leur disaient trop rien mais qui finalement, expliqués en français, se sont avérés être bien connus des différentes sections du Patro.

Dès 12 heures, tous les participants ont été répartis dans des équipes bilingues pour le grand jeu de l'après-midi. À la Fédération Nationale des Patros, on se réjouit que ces adolescents francophones et flamands se soient unis pour jouer ensemble, et ce malgré les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer au niveau de l'échange linguistique.

En référence à l'actualité, cette initiative intercommunautaire montre que dans la réalité le dialogue entre les jeunes francophones et flamands existe bien.

La journée s'est achevée en chansons et dans la bonne humeur au Mont des Arts.

**Le scoutisme a 100 ans mais une vitalité à revendre. Le projet éducatif des mouvements de jeunesse continue à séduire de plus en plus de jeunes en Belgique. Pourtant, ces écoles de la vie sont malmenées dans notre société consumériste et trop peu soutenues par les pouvoirs publics.**

Miriki est tombé dans le scoutisme quand il était petit. Il a commencé à 6 ans chez les baladins pour suivre son frère qui avait l'air de tant s'y plaire. Puis, les années passant, il est devenu louveteau puis éclaireur, puis pionnier. Aujourd'hui, à 20 ans, il est animateur responsable des baladins dans une unité scoute à Jette. « *J'ai grandi avec les scouts et cela m'a paru tout naturel de devenir animateur à mon tour. J'ai choisi d'animer les petits de 5 à 8 ans car c'est une tranche d'âge vraiment géniale. Notre devise, c'est « Les baladins, tous copains » et notre souci que les enfants prennent confiance en eux, apprennent à vivre avec les autres, à se respecter* », confie Miriki. Quand on lui demande les qualités nécessaires pour

être un bon animateur, il répond sans hésiter : « *Il faut tout d'abord être motivé et accepter de donner du temps car on s'engage à 100% et bénévolement dans le scoutisme. Il faut aussi des talents et un minimum de pédagogie et de psychologie. En cela, les formations suivies pour devenir animateur breveté sont d'ailleurs très intéressantes. Enfin, et l'on devrait peut-être commencer par là, il faut*

*du cœur et aimer s'occuper d'enfants* », assure avec un sourire radieux Miriki.

Des jeunes comme Miriki, il y en a des milliers en Belgique francophone. Ils sont en fait 20.000 animateurs, âgés en moyenne entre 17 et 25 ans, à encadrer plus de 110.000 enfants lors de réunions hebdomadaires et à leur offrir des expériences de vie inoubliables

Les jeunes ne s'engagent pas moins qu'hier comme animateurs dans les mouvements de jeunesse.

hors de la maison, durant les week-ends, mais aussi pendant les camps d'été, considérés comme l'aboutissement de l'année (1).

La Belgique est le pays d'Europe le plus imprégné par les mouvements de jeunesse et le nombre de membres augmente chaque année depuis cinq ans dans toutes les fédérations (voir « Panorama des mouvements de jeunesse »).

« *La participation des jeunes est surtout très importante jusqu'à l'âge de 10 ans puis décroît très progressivement tandis que la légère sur-représentation masculine se renforce à partir de cet âge au fil des années* », observe Dominique Dubruille et Benjamin Wayens, géographes, dans une analyse très instructive de la répartition géographique des mouvements de jeu-

nesse en Belgique francophone. Une analyse présentée lors du colloque organisé en mai 2006 par les scouts, guides et patros, et dont les Actes viennent de paraître dans un ouvrage édité chez Luc Pire (2).

« *Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les jeunes ne s'engagent pas moins qu'hier comme animateurs dans les mouvements de jeunesse* », explique Frédéric Possemiers, ancien secrétaire général du Conseil de la jeunesse catholique (3) et conseiller au cabinet de Catherine Fonck, ministre de l'enfance en Communauté française. Il reconnaît toutefois que les jeunes s'engagent généralement moins longtemps qu'avant, pour deux à trois ans environ. « *Il faut dire que cet engagement bénévole est exigeant en termes de formations, de responsabilités, de temps aussi. Or, l'offre de loisirs pour les jeunes a explosé et l'attrait financier des jobs d'étudiants dans notre société de consommation est une réelle concurrence à l'engagement bénévole. On peut donc bien dire que les mouvements de jeunesse font de la résistance et sont atypiques dans le paysage!* »

### Les raisons d'un succès

De toute évidence, dans les mouvements de jeunesse, les enfants et les jeunes trouvent du plaisir à jouer, chanter, rire, réaliser des activités et des projets concrets en plein air et en pleine nature, en compagnie de jeunes animateurs motivés et bien formés. L'unité scout, guide ou le patro est avant tout une aventure humaine où l'on grandit avec les autres et développe des amitiés.

« Nos mouvements de jeunesse ont ceci d'unique et de remarquable que ce sont des jeunes qui encadrent des jeunes », souligne Frédéric Possemiers qui précise qu'en France, par exemple, les jeunes scouts sont encadrés par des adultes. « Cette pédagogie par les pairs est exemplaire de même que la confiance que témoignent les parents à l'égard de tous ces jeunes animateurs qui encadrent leurs enfants, alors même que l'on baigne dans un discours sécuritaire. Comme lieu d'éducation non formelle, les mouvements de jeunesse sont très complémentaires à la famille et à l'école », ajoute-t-il.

### Des valeurs à vivre

« Nos mouvements constituent de réelles écoles de vie dans lesquelles les valeurs ne restent pas au niveau des intentions, mais se font actes », précisent les Mouvements, dans la préface de l'ouvrage déjà cité. Engagement, partage, ouverture, confiance en soi, respect de l'environnement, justice, solidarité, souci d'autrui, gratuité, amitié... Autant de clés qui permettent de donner du sens et de cadrer la vie collective. « En marge d'une approche strictement consumériste, nos mouvements, tout en demeurant dans le champ des loisirs, proposent aux jeunes d'être acteurs de leur éducation, de s'essayer à la prise de responsabilités, d'acquiescer de plus en plus d'autonomie, d'agir et de réagir dans leur environnement local ». En deux mots, ou plutôt en cinq lettres, les

mouvements de jeunesse sont porteurs d'un même projet pédagogique : faire des jeunes des CRACS, c'est-à-dire des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires. Tout un programme !

« Les mouvements de jeunesse sont une réponse à la montée des extrémismes, de l'individualisme, de la consommation à outrance, du matérialisme », martèle Frédéric Possemiers. « C'est aussi une réponse au discours ambiant prétendant qu'il n'y a plus d'entrepreneurs et que les jeunes ne veulent rien faire. Le scoutisme donne le goût de prendre des responsabilités, des initiatives... On y apprend à évaluer les risques, à négocier en cas de conflits, à gérer un groupe, une organisation... Autant d'aspects que les responsables politiques, en particulier dans le monde socialiste, ne reconnaissent pas assez à leur juste valeur », regrette l'ancien animateur scout.

### Des rites de passage

Comme le souligne Philippe Van Meerbeeck, psychiatre et professeur à l'UCL, dans l'ouvrage déjà cité, les mouvements de jeunesse sont aujourd'hui plus que jamais une réponse aux besoins de rites et de mythes, propres à l'adolescence. « A l'heure actuelle, il n'existe pratiquement plus aucun cadre dans lequel le travail identitaire des adolescents peut se réaliser », constate-t-il. « Les familles sont en perte de vitesse, l'école est plutôt mise à mal. Même l'autorité qui se basait encore, dans les années 60, sur des grands principes n'a plus suffisamment d'aura pour maintenir la force des traditions. La religion en est un bel exemple ». Pour Philippe Van Meerbeeck, les mouvements de jeunesse sont à privilégier comme lieu tiers de la maturation propre à l'adolescence car, contrairement aux bandes de jeunes, l'engagement y est ritualisé et l'encadrement permet au jeune de vivre l'aventure dans un cadre sécurisant et structuré, ce qui fait prendre conscience au jeune de ses limites et de la nature de l'existence.

**Des mouvements  
à soutenir**

« Nous avons fait la preuve par 100 que le scoutisme fonctionne bien et est toujours aussi attractif », assure Pierre Scieur, président de la Fédération catholique des scouts Baden-Powell.

« On nous colle encore trop souvent une étiquette bourgeoise et catholique, mais ces images sont révolues et nous accueillons tout jeune, quelles que soient son origine sociale, ses croyances ou sa culture. D'ailleurs, les mouvements de jeunesse sont certainement les moins chers parmi toutes

**Le scoutisme  
donne le goût  
de prendre des  
responsabilités,  
des initiatives.**

Anne Courtois, psychothérapeute et chargé de cours à l'FUCL, était ce point de vue en détaillant les rites et rituels qui balisent l'espace-temps des mouvements de jeunesse à foulard, du rassemblement hebdomadaire et du salut aux chefs, aux cérémonies de passage en passant par les rites portant plus spécifiquement sur l'engagement. Ainsi, vers 12 ans, « la promesse », bien connue chez les scouts et les guides, et « l'engagement » au Patro permettent au jeune de signer, devant les autres membres du groupe, sa volonté d'appartenance et de respect de la Loi. Plus tard, la totémisation qui consiste à donner au jeune un nom d'animal suivi d'un qualificatif sera l'occasion pour le jeune de relever des épreuves initiatiques. Perçue comme le rituel par excellence des mouvements de jeunesse, la totémisation marque l'intégration du jeune à sa nouvelle identité de membre du groupe.

les offres de loisirs, la cotisation annuelle et le prix des camps étant très modestes, voire gratuits pour les familles précarisées grâce à la solidarité organisée dans les Unités ». Il ajoute aussitôt : « Si on exige de nous une plus grande mixité sociale, qu'on nous donne les moyens d'aller vers les jeunes de milieux plus précarisés qui ne viennent pas à nous et qu'on nous aide à nous implanter dans les cités. Aujourd'hui, en Communauté française, les mouvements de jeunesse sont les parents pauvres de la politique de la jeunesse, elle-même évincée par la politique culturelle. Les centres de jeunes reçoivent des moyens financiers bien plus élevés que les organisations de jeunesse qui touchent pourtant dix fois plus de jeunes ! Or, les jeunes ont plus besoin d'expériences fortes et d'activités que de prospectus. Et ne réduisons pas ces activités au foot et aux maisons de jeunes ! », lance Pierre Scieur.

D'autres problèmes et embûches jalonnent encore la route des mouvements de jeunesse et menacent leur dynamisme. Citons par exemple la difficulté de pouvoir bénéficier de locaux de réunion gratuits et salubres, le coût élevé de la formation d'animateur breveté à charge des jeunes, constituant un frein à leur engagement, l'absence de compensation par les pouvoirs publics des participations financières non payées par les familles précarisées, l'état misérable et l'insuffisance de matériel de camps prêté par la Communauté française ou encore la difficulté de trouver des lieux de camps avec un bon rapport

qualité/prix en Ardenne. On pourrait poursuivre la liste.

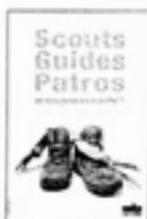
Une bonne nouvelle quand même dans ce sombre paysage : le gouvernement wallon a adopté le 1<sup>er</sup> mars dernier un avant-projet de décret complétant le Code wallon du tourisme et visant à attribuer un label de qualité aux endroits de camps (sur le modèle des épis des gîtes ruraux, les hébergements bâtis seront labellisés par des foulards). « Les objectifs poursuivis sont clairs, explique le ministre wallon du tourisme, Benoît Lutgen. Il s'agit de garantir un minimum de sécurité pour les mouvements de jeunesse, de motiver les propriétaires à améliorer l'infrastructure proposée grâce à la labellisation et aux subventions pour la mise en conformité en matière de sécurité et d'hygiène, et enfin de maintenir une offre d'hébergements suffisante ».

« Globalement, en Flandre c'est le paradis pour les mouvements de jeunesse », soupire Frédéric Possemiers. « Ils sont nettement mieux subsidiés par la Communauté flamande, et les provinces et les

communes sont obligées de les aider logiquement ou financièrement ».

Certes, en Communauté française, les moyens disponibles sont moindres, mais des choix politiques sont possibles. Les 80.000 jeunes qui fêteront ensemble les 100 ans du scoutisme, le dimanche 29 avril prochain à Bruxelles. (4) rappelleront aux responsables politiques que leurs mouvements de jeunesse répondent à leurs vrais besoins et qu'il est donc important de les soutenir davantage.

Joëlle Delvaux



(1) Plus de 3.000 camps variant de 7 à 15 jours selon les tranches d'âge sont organisés chaque été.

(2) « Scouts, guides, patros: en marge ou en marche? » - Sous la direction de Bernard Mathieu et Olivier Servais - Lac Pire - 18 EUR.

(3) Le Conseil de la jeunesse catholique regroupe toutes les

organisations de jeunesse catholiques. Jeunesse&Santé, reconnue comme organisation de jeunesse, en fait partie. Infos: www.cjcb.be

(4) Le jamborée belge se déroulera toute la journée au parc de Laeken, au centre ville et au Stade Roi Baudouin où se dérouleront différents spectacles, animations et activités. Plus d'infos sur www.scouting2007.be

## Panorama des mouvements de jeunesse

Il existe en Belgique cinq fédérations de scoutisme dont trois francophones et deux néerlandophones.

- Les Scouts, Fédération Catholique des Scouts Baden-Powell de Belgique (ex-FSC) : 51.000 membres. Les Unités sont soit mixtes, soit composées de garçons.

- Les Guides Catholiques de Belgique (GCB) : 25.000 membres. Les Unités sont soit mixtes, soit composées de filles.

- Les Scouts et Guides Pluralistes (SGP) : 5.000 membres. Les Unités sont mixtes.

- Scouts en Gidsen Vlaanderen : 72.000 membres.

- Federatie voor Open Scouting (FOS) : 7.000 membres.

Il existe également d'autres mouvements de jeunesse :

- Les Patros : 35.000 membres. Groupements locaux mixtes ou unisexes.

- Chiro, le pendant néerlandophone des Patros : 100.000 membres.

Les Scouts occupent une position dominante dans le paysage francophone des mouvements de jeunesse et drainent surtout un public urbain et relativement favorisé. Il en est de même pour les Guides catholiques qui s'imposent comme deuxième mouvement.

Quant aux Patros, s'ils n'ont plus grand chose à voir avec les patronages dirigés par des membres du clergé, ils conservent des implantations paroissiales et une spécificité rurale. Ils touchent davantage les jeunes de milieux plus modestes.

Les scouts et guides pluralistes sont surtout présents en région bruxelloise.

A noter que les Faucons rouges, liés au mouvement socialiste, représentent à peine 20 groupes locaux et ne sont pas reconnus comme mouvement de jeunesse.

## Scouts, guides : histoires mixtes

Le 1<sup>er</sup> août 1907, Baden-Powell souffla dans une corne de coudou d'Afrique du Sud, lançant ainsi le premier camp scout avec une vingtaine d'adolescents issus de tous les milieux sociaux, sur l'île de Brownsea en Angleterre. Ce fut le départ d'un mouvement qui se développa rapidement, jusqu'à compter à ce jour 38 millions de membres, garçons et filles de 166 pays différents.

En Belgique, les premières troupes scoutées ont été créées en 1911 et sont apparues au sein même des patronages, perçus par une grande partie de la jeunesse comme vieillottes et paternalistes. Bien que dans ses fondements, le scoutisme de Baden-Powell ne revendique pas de confession, ces troupes catholiques de garçons faisaient explicitement référence à la religion.

Quatre ans plus tard, en 1915, des femmes créaient le guidisme catholique pour accueillir les filles et les adolescentes qui aspiraient à être guides, à l'image de leurs frères scouts. Une initiative qui n'allait pas de soi face aux critiques formulées : celles de sortir les filles de la maison, de les "viniiser" et surtout de les détourner de leur "vocation féminine", comme l'expliquent les auteurs d'un récent ouvrage qui retrace brillamment l'histoire de la mixité dans les mouvements de jeunesse [1].

Pendant plus de 50 ans, filles et garçons, dans leurs mouvements respectifs et soigneusement séparés, ont été placés ainsi sur un pied d'égalité tant dans les loisirs sportifs que dans la vie associative. Au sein de leur association féminine, les guides ont pu acquérir une autonomie et expérimenter les voies de l'épanouissement et de l'émancipation dans une société en plein bouleversement. Il a fallu attendre les années 70 pour que les scouts puis les guides catholiques adoptent le principe de la coéducation comme moyen éducatif à part entière pour atteindre les objectifs du mouvement, en adéquation avec l'évolution sociétale. Ce cheminement vers la mixité fut long et parfois tumultueux, comme le montrent les historiens dans l'ouvrage déjà cité. Aujourd'hui, la coexistence de troupes mixtes et non-mixtes permet à chaque enfant de s'intégrer dans une troupe qui lui convient le mieux en fonction de son âge et de ses souhaits.

JD

[1] "Guidisme, scoutisme et coéducation. Pour une histoire de la mixité dans les mouvements de jeunesse", Sous la direction de Thierry Scaillet, Sophie Wittemans et Françoise Rosart - Arca et Academia Bruylant - 28,50 EUR.



**L**es scouts ont une fois de plus montré qu'ils étaient "toujours prêts". Ils étaient près de 100.000 à participer, dimanche dernier, à Bruxelles, au centenaire de leur mouvement. Une réussite, saluée par un soleil généreux.

Environ 90.000 jeunes se sont retrouvés dimanche matin à Bruxelles pour le point d'orgue des festivités marquant le centenaire du scoutisme. Un événement qui a rassemblé deux scouts belges sur trois et s'est déroulé sans incident. "C'est pratiquement incroyable qu'avec un tel nombre de jeunes, nous n'ayons connu aucun gros problème", a déclaré Jan Van Reusel, porte-parole du mouvement. "Hormis quelques enfants qui se sont exposés trop longtemps au soleil ou quelques trains en retard, il n'y a rien à signaler. C'est un succès en soi. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit du plus gros événement scout au monde et du plus gros événement pour jeunes en Belgique", a-t-il ajouté.

*"Je suis un grand défenseur de la société ouverte. Mais je suis également conscient qu'une société véritablement ouverte ne pourrait être imposée d'en haut. Elle doit se faire depuis la base. Telle est exactement la philosophie du scoutisme"*

Ainsi, les scouts, guides et lutins ont-ils pris d'assaut, durant toute une journée, les rues, places et parcs de la capitale. Des dizaines d'activités sportives, créatives et sociales étaient effectivement prévues en plusieurs endroits de Bruxelles, notamment dans les parcs d'Ossegem et de Laeken où le prince Philippe a rendu une petite visite dans l'après-midi. Tous se sont ensuite retrouvés, en fin de journée, au Stade Roi Baudouin où se déroulait le spectacle de clôture, créé par le chorégraphe Marc Bogaerts. Un show dédié à la paix, à l'amitié et à la fraternité, trois valeurs fondamentales du scoutisme.

**Pascal ANDRÉ**

**A Jeunesse & Santé, nous ne sommes ni Scouts, ni Guides. Chez nous, les foulards sont plutôt rares, et nous n'appartenons pas à la catégorie des mouvements de jeunesse. Mais nous disposons d'un patrimoine génétique fort proche de ces mouvements avec qui nous partageons l'essentiel de nos valeurs et finalités, et également certains constats...**

**E**n Communauté française, les organisations de jeunesse sont régies par un décret de 1980 qui définit les modalités de reconnaissance et de subventionnement de ces associations. Un peu plus de 80 organisations sont reconnues sur cette base. Le socle commun de cette reconnaissance est une finalité éducative qui se traduit par la contribution de ces organisations à former des « citoyens responsables actifs, et critiques » (nous avons coutume d'ajouter « solidaires » à cette liste!). Le décret prévoit différentes catégories d'organisations de jeunesse : les mouvements (essentiellement les Scouts, Guides et Patros), les mouvements spécialisés (par exemple les jeunesses syndicales), les coordinations (telles que le CJC, l'ICC) (1), et les services c'est-à-dire tous les nombreux autres (dont J&S). La distinction entre mouvement et service s'opère exclusivement sur le critère du nombre d'implantations locales et ne s'appuie donc pas sur des différences de pratiques. Se retrouvent dès lors en vrac dans la catégorie « services » des organisations qui, comme J&S, conçoivent leur action dans une dynamique de mouvement, mais aussi des organisations qui interviennent par projet auprès de groupes de jeunes, des centres d'information, des centres d'hébergement... Une grande diversité, dans laquelle se noie ce qui constitue pourtant l'identité de notre secteur : la participation et l'expérimentation comme outils de formation à une citoyenneté active et responsable.

Cette question d'identité se trouve au centre des débats occasionnés par les négociations entamées en vue de produire un tout nouveau décret sur les Organisations de jeunesse. Pourtant, le décret de 80 est un bon décret. Malheureusement, son volet financier n'a jamais été appliqué, et l'on nous dit qu'il n'est tout simplement pas applicable (!), ce qui a justifié pour partie ce grand chantier... dont on peut craindre bien des dérives.

En effet, la ministre de la culture, également en charge de la jeunesse, n'a jamais témoigné grand intérêt à notre réalité, en observant d'ailleurs en cela une belle constance avec l'action de ses prédécesseurs. Malgré le nombre de jeunes et d'enfants qui s'épanouissent dans toutes les organisations de jeunesse mettant en pratique un projet participatif inscrit dans la durée, malgré la qualité et l'apport éducatif indéniable de tels projets, les politiques de jeunesse semblent s'être ancrées ces dernières années dans la conviction qu'il s'agit d'un modèle dépassé. Aujourd'hui la tendance lorgne vers les « initiatives émergentes » (même lorsqu'on ne sait pas bien ce que c'est), privilégie l'action locale ponctuelle (avec un petit arrière fond de contrôle social) à l'investissement dans la durée, stimule l'émergence d'opérateurs spécialisés dans un do-

maine (l'animation, ou la formation d'animateur, ou l'information des jeunes, ou...) au détriment d'un projet global construit par et pour les jeunes. Enfin, la tendance est de se focaliser particulièrement sur deux thématiques : l'information (même lorsqu'elle est construite sans aucune dimension collective) et l'expression (dont la dimension artistique qui n'est jamais bien loin semble être l'apothéose).



Lorsque des opérateurs auront distribué des milliers de brochures et que des structures émergentes auront animés des centaines d'ateliers de slam ou d'impro, aura-t-on reconstruit l'équivalent de ce qui existe déjà aujourd'hui dans nos associations? Certains semblent le penser. Aussi, à l'occasion de ce centenaire, nous associons-nous à l'ensemble du mouvement scout en lui souhaitant encore de nombreuses décennies de résistance, pour que vos enfants et vos petits-enfants, puissent continuer à bénéficier de ces formidables espaces d'apprentissage.

**Eric Olbregts,  
Secrétaire général  
de Jeunesse & Santé**

(1) Conseil de la Jeunesse Catholique et Institut Central des Cadres (coordination d'OJ en matière pédagogique).

# EPINGLÉ POUR VOUS

● Revue de presse

- Le MOC veut un virage à gauche 45
- Eglise – Société : Mgr Léonard dérape trois fois 46
- « Message dangereux » 47

.....

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

# EPINGLÉ POUR VOUS

Parmi les revues reçues au CJC, nous en avons épinglé quelques unes dont le contenu pourrait vous intéresser et/ou être utile pour la préparation de vos activités de formation ou d'animation. Si vous souhaitez en recevoir les coordonnées ou, si le volume le permet, une copie, adressez un mail à [secretariat@cjc.be](mailto:secretariat@cjc.be)

## LA REVUE NOUVELLE

A l'occasion de ses 25 ans, la fédération Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises s'est associée à la revue nouvelle pour réaliser un dossier intitulé : « l'économie sociale, d'autres lunettes sont possibles » (La revue nouvelle, janvier-février 2007, n°1-2).

Ce dossier propose une vue décloisonnée et une interrogation prospective sur l'économie sociale : non, elle ne se limite pas à l'insertion visant à rendre aux chômeurs les plus défavorisés une réelle place dans l'économie. Que sera-t-elle dans 25 ans ? A-t-elle des plus values spécifiques à apporter dans le domaine des énergies renouvelables ? L'organisation de solidarités alternatives, que ce soit dans le domaine du logement (agences immobilières sociales, coopératives de propriétaires) ou de la santé (maisons médicales) pourrait-elle prendre plus d'importance ? Pourquoi ne pas ajouter à la liste des outils de la lutte contre le surendettement, de crédit social et de mutualisation de l'épargne ? Le vent de la privatisation soufflant sur les services publics, pourquoi ne pas privatiser sous forme d'entreprises sociales ? Enfin, jusqu'où l'économie sociale peut-elle se positionner comme force de transformation de l'économie ?

Dans le numéro 3 du mois de mars, trois contributions étoffent le dossier « Regards croisés sur la sécurité sociale ». Ces points de vue aident à rendre intelligibles les transformations profondes du répertoire traditionnel de la sécurité sociale en nous invitant à prendre le recul nécessaire face à des constructions de discours dont les fonctions idéologiques ne sont pas absentes. Ainsi, dans l'analyse des causes du chômage, on observe un glissement du curseur du raisonnement des responsabilités collectives et des causes structurelles vers les responsabilités individuelles. Au-delà des discours, on retrouve ce glissement dans la mise en œuvre des politiques actives du marché du travail (contractualisation de l'aide sociale).

## IMAGINE

Le dossier du dernier n° du magazine Imagine – demain le monde (numéro 60, mars - avril 2007) est consacré à « ce que manger veut dire ». En effet, l'acte de manger veut dire bien autre chose que se nourrir. En cuisinant et en mangeant nous fabriquons du social. Et à travers les habitudes alimentaires et les comportements culinaires, c'est notre société qui se dévoile. Manger ne rime pas toujours avec santé ainsi le démontre la nouvelle épidémie mondiale qu'est l'obésité. Et puis, sait-on encore ce que l'on mange ?

## CONTRASTES

Chaque jour nous évoluons dans un environnement lourdement chargé d'objets, de signes, d'interactions qui glorifient les échanges marchands. Les jeunes sont particulièrement ciblés par les messages publicitaires et beaucoup intègrent les modèles proposés par la publicité dans leur construction identitaire.

Toutefois, un ras-le-bol se fait sentir en Belgique, notamment vis-à-vis de la publicité à la télévision parce qu'elle reste le média principal par lequel la majorité de la population perçoit des nouvelles du monde, s'informe et se divertit.

Dans son édition de mars - avril (n° 119), le bimestriel des Equipes populaires a choisi d'examiner de plus près la relation entre publicité et média audiovisuel en intitulant son dossier pédagogique : Publicité et TV : notre cerveau est-il à vendre ?

- Le Mouvement ouvrier chrétien veut rejeter les libéraux dans l'opposition.
- Sa 85<sup>e</sup> Semaine sociale l'a résolument inscrit dans une perspective altermondialiste.

Parce que "la mondialisation est un fait", le Mouvement ouvrier chrétien a "définitivement décidé d'inscrire son action dans ce cadre" – lire ci-contre. Mais à un peu moins de deux mois maintenant des élections législatives, il s'imposait que le Moc évoque aussi cet enjeu important au terme des deux jours de travaux de sa traditionnelle Semaine sociale, 85<sup>e</sup> du nom qui s'est tenue ces jeudi et vendredi à Charleroi autour des grands enjeux planétaires de demain.

A vrai dire, Thierry Jacques, le président du Moc, n'a pas surpris les militants en disant que le 10 juin prochain il fallait "faire gagner la gauche, toute la gauche qu'elle soit socialiste, écologiste ou humaniste". Et de préciser que "faire gagner toute la gauche, c'est pour le Moc refuser de s'engager dans des petits jeux de concurrence stérile entre les différentes sensibilités de celle-ci. Le monde populaire et les travailleurs doivent pouvoir compter demain sur un gouvernement qui poursuit réellement un projet d'égalité et de solidarité. Ce gouvernement pour le Moc, ce n'est ni l'arc-en-ciel, ni la violette dont on a trop bien vu les accents libéraux. Ce que nous voulons, c'est un gouvernement qui veut construire le progrès social et l'égalité [...] et dans ce gouvernement-là, le projet libéral n'a pas sa place."

#### Un message à Martou

Place donc pour le Mouvement ouvrier chrétien à un olivier ou, dans tous les cas, à une coalition plus progressiste. Elle devrait être dominée par le Parti socialiste mais les démocrates-chrétiens ne doivent pas nécessairement s'y dissoudre.

Thierry Jacques a tenu à le préciser en interpellant directement son prédécesseur François Martou qui figure sur la liste sénatoriale du PS. Nombre de militants du mouvement pensaient que leur ancien "numéro un" continuerait à revendiquer son indépendance en rejoignant la famille socialiste mais il ne l'a pas fait et ça ne passe pas toujours très bien auprès de certains mili-



■ La mondialisation et la politique belge se croisent selon Thierry Jacques.

tants qui constatent que le PS n'est pas toujours aussi ouvert qu'il le prétend vis-à-vis de la gauche chrétienne. Pire, "sur le terrain, les relations restent parfois bien difficiles". Mais Thierry Jacques a dit que le Moc ne se prononcerait pas sur le choix de Martou qui est "celui d'un homme libre avec ses convictions et ses engagements que comme mouvement, nous ne pouvons que respecter"...

Pour Thierry Jacques, l'arrivée de Martou au Sénat sera en tout état de cause positive pour "dynamiser, pour ne pas dire dynamiser une assemblée [...] souvent ronronnante dont certains se demandent à quoi elle sert".

Il y aura en tout cas du boulot pour des élus proches du Moc : défendre d'abord la sécurité sociale sur laquelle pèsent toujours des menaces de démantèlement. Afin de lui assurer un financement durable, le Mouvement ouvrier chrétien plaide toujours pour une cotisation sociale généralisée et demande un élargisse-

ment de la couverture en assurance obligatoire de santé.

Autre priorité : une redéfinition des priorités budgétaires dans le sens d'une véritable redistribution des richesses et une fiscalité axée sur la défense de l'environnement.

Sur le plan institutionnel, Thierry Jacques a évoqué le spectre d'une scission du pays "qui conduirait pour les deux communautés à une évolution similaire et dramatique pour la grande majorité de la population : la privatisation". S'il admet des politiques plus adaptées au niveau des sous-régions, le président du Moc rejette aussi la régionalisation de l'emploi car "cela reviendrait à terme à toucher à la sécurité sociale qui est le principal pilier de notre solidarité fédérale".

Enfin, le retour à une démocratie plus participative est aussi une urgence. Le Moc le soulignera au long de la campagne électorale...

Christian Laporte

#### ÉPINGLE

### "Une société juste ici et là"

En consacrant sa Semaine sociale de 2007 à l'évolution économique et sociale de la planète, le Mouvement ouvrier chrétien n'a pas voulu "ajouter un gadget à la panoplie de (ses) préoccupations" ni "adopter une posture pour suivre la mode".

"Non. Pour nous, précise son président Thierry Jacques, la question internationale est aujourd'hui une dimension essentielle, évidente, incontournable du combat qui est notre raison d'être : développer une société plus juste, plus égale, plus solidaire."

Et pour faire mieux comprendre encore aux militants le sens de cet engagement (alter-)mondialiste, Thierry Jacques s'est inspiré d'une tribune libre parue dans notre journal où Denis Horman montrait "comment l'Europe et l'Organisation mondiale du commerce participent à la destruction de toute une économie agricole en République démocratique du Congo". A la relative auto-suffisance alimentaire d'hier a succédé la nécessité de devoir importer plus de 90 pc de sa consommation de poulets et de blé. "Ce n'était pas la conséquence d'une mal-gouvernance congolaise mais l'effet de réglementations et de pratiques dont nous sommes responsables en tant qu'Européens et auxquelles la Belgique est associée au nom de la libéralisation des échanges économiques."

Pour Thierry Jacques, cela montre bien que "Ton peut agir concrètement ici pour refuser ou changer des choses sur le plan international". Ainsi "nous pouvons peser sur les décisions par nos comportements quotidiens, par notre action de sensibilisation politique et d'éducation permanente mais aussi par nos choix électoraux..."

La solidarité peut aussi être très concrète : Thierry Jacques a plaidé pour que les militants du Moc prévoient un ordre permanent de versement aux projets de l'organisation non gouvernementale Solidarité mondiale proche du mouvement.

Certainement pas dans une optique d'assistance passive mais pour permettre aux projets locaux de se concrétiser avec leurs initiateurs. Dans la même optique, la Semaine sociale a accueilli et rendu hommage à Charleroi à Serah Diallo, responsable des syndicats guinéens qui était de passage chez nous cette semaine. (C. La)

- **Contraste :** l'évêque de Namur critique l'Eglise belge.
- Il s'en prend aussi aux homosexuels et jette le trouble sur l'usage du préservatif.

Dans l'Eglise catholique belge, l'évêque de Namur M<sup>gr</sup> André-Mutien Léonard joue parfois très "perso". Et cela peut avoir des effets désastreux sur l'image de son institution...

A preuve, alors que la Conférence épiscopale - dont M<sup>gr</sup> Léonard fait, jusqu'à preuve du contraire, partie... - présentait (voir ci-contre en page 6) un intéressant document sur la place de l'institution dans la société belge dont il ressort globalement que l'Eglise n'est pas nécessairement hostile à toutes les évolutions, l'on apprenait, en fin de journée, la sortie d'une interview pour le moins désarçonnante du très individualiste évêque dans les colonnes de "Télé-Moustique".

Un entretien où M<sup>gr</sup> Léonard n'hésite pas d'emblée à qualifier sa propre église nationale de "maillon faible" alors que "l'Eglise catholique est la meilleure des multinationales"...



■ L'évêque de Namur a tenu des propos homophobes inacceptables.

Mais c'est surtout sur les questions morales et éthiques que l'évêque va nettement plus loin que ses confrères de la Conférence épiscopale.

Alors qu'à plusieurs reprises, n'hésitant pas à aller à contre-courant de Rome, le cardinal Danneels avait plaidé pour le recours au préservatif en cas d'infection face aux menaces du sida, André-Mutien Léonard monte lui au front en disant que "le préservatif n'est fiable qu'à 90 ou à 95 pc" et attribue ses échecs "au glissement, à la rupture, à la

mauvaise utilisation ou à une porosité" ... avant de reconnaître que la capote "est un moindre mal mais un mal quand même" ... "Pour toutes ces raisons", clame l'évêque, "le préservatif est une roulette russe".

Et de s'en prendre aux campagnes comme celles de la Plateforme Prévention Sida qui "donnent une illusion de sécurité absolue".

Interpellé par l'Agence Belga, le responsable de la Plateforme reconnaît certes les 5 pc d'échecs mais les attribue plutôt à une

conservation dans des conditions qui sont loin d'être optimales. Avant de préciser quand même qu'il reste la meilleure défense, notamment pour les prostituées.

Reste que l'évêque s'en prend aussi dans la foulée au monde politique belge qui a non seulement voté le mariage homosexuel mais aussi une loi qui facilite désormais le divorce (parlant du "ver dans la pomme dès le départ").

A ses yeux, seule l'union hétérosexuelle mérite le qualificatif de mariage. Et pour les unions de personnes de même sexe, l'évêque pratique la dérision : "utilisons un autre nom : un pics, un pacs, un pucs".

M<sup>gr</sup> Léonard est aussi interpellé sur sa position à propos de l'homosexualité.

"C'est la même que Freud : c'est un stade imparfaitement développé de la sexualité humaine qui contredit sa logique intérieure, les homosexuels ont rencontré un blocage dans leur développement psychologique normal, ce qui les rend anormaux".

Et d'ajouter, sans rire, que disant cela, il risque un jour d'aller en prison pour homophobie... Une certitude : avec de tels propos, la trêve pascalle risque d'être animée dans et autour de l'Eglise...

Christian Laporte

JOHANNA DE TESSERS

► La Ligue des familles s'étonne qu'une personne dotée d'autorité émette un tel discours.

► Risque de dérive, atteinte à la promotion de la santé.

ENTRETIEN  
LAURENT GÉRARD

Les propos de M<sup>r</sup> Léonard ont résonné jusqu'en France, où le secrétaire général de la Ligue des familles roulait sur la route des vacances. Philippe Andrianne n'avait pas lu l'interview parue dans "Téléoustique" mais, arrêté sur une aire de repos, il a tout de même apporté le point de vue de la Ligue sur ce sujet.

*"La Ligue des familles peut reconnaître le droit d'un ecclésiastique d'avoir un discours sur des valeurs morales. Ça peut avoir son sens, mais c'est la parole d'un homme. Quand on vote une loi, on essaie de régir l'organisation de la société. Cela n'a rien à voir avec un code éthique mais c'est du ressort du Parlement d'organiser la société. Et pas de l'Église. Ce que je regrette et qui peut être dangereux, c'est ce message qui stigmatise des personnes qui vivent leur sexualité autrement. Cela peut amener à des dérives de comportement individuelles. Il faut éviter que les messages des religieux se cristallisent et mènent à des attitudes sectaires alors qu'on a édicté des lois qui prévoient d'éviter le sectarisme, le rejet, la stigmatisation. Je ne comprends pas bien cette attitude."*



■ "Il faut éviter que les messages des religieux mènent à des attitudes sectaires."

#### Et sur l'usage du préservatif?

Nous trouvons son message complètement catastrophique. Et en tout cas, tout à fait contraire à la promotion de la santé. On sait que les jeunes ont des comportements plus à risque que d'autres. Donc, prôner la fidélité, c'est bien mais c'est faire fi de la réalité. C'est un discours très dangereux et que nous devons réprouver.

#### M<sup>r</sup> Léonard est-il insensible à la réalité du terrain?

Je reconnais qu'une personne, à titre individuel, peut prôner d'autres mécanismes de protection, tels que l'abstinence et la fidélité. Mais quand on est une autorité et qu'on utilise les médias, on doit faire attention au message qu'on donne par rapport à toute une série de comportements qui pourraient être à risque, non seulement pour

soi-même mais pour les autres. Le message est dangereux et il n'est pas approprié.

#### Pouvez-vous rappeler votre position sur l'avortement?

Il y a plusieurs années déjà que la Ligue a pris position en disant que l'avortement n'est peut-être pas la meilleure solution mais qu'elle ne peut pas être condamnée.

#### Et sur l'adoption et le mariage homosexuels?

Nous nous sommes prononcés pour un respect de toutes les formes de couple et de famille. La Ligue appelle à la responsabilité des adultes par rapport à la relation parentale et elle s'abstient de stigmatiser des comportements, sauf évidemment quand ils sont en désaccord avec l'intérêt de l'enfant. Nous ne sommes pas opposés à l'adoption pour les homosexuels, ni au mariage des homosexuels. La Ligue est une ligue pluraliste, elle est une ligue de toutes les familles et elle s'abstient d'avoir des jugements moraux.

#### Vos membres se tournent-ils parfois vers vous sur ces sujets?

Quand on se tourne vers la Ligue, on demande des conseils par rapport à un soutien parental, à l'éducation des enfants. Au sujet du préservatif, nous participons aux campagnes de promotion à la santé, essentiellement envers les jeunes. Et nous disons aussi aux parents qu'il faut pouvoir évoquer cela avec leurs enfants, avec leurs grands adolescents, pour pouvoir les préserver, leur apprendre les comportements qui sont sûrs et ne pas taire les choses, ne pas les cacher. ■

# LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)  
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles  
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11  
cjc@cjc.be - www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)  
Rue de l'Hôpital, 17  
6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.50  
Fax : 071/42.04.53  
fnp@patro.be  
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)  
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.55  
Fax : 071/42.04.53  
fnpf@patro.be  
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)  
Rue Paul Emile Janson, 35  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02/538.40.70  
Fax : 02/537.3362  
gcb@guides.be  
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)  
Chaussée de Haecht, 579/40  
1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.49.81  
Fax : 02/243.20.52  
j&s@mc.be  
www.jeunesseetsante.be



Gratte  
Rue Hector Genard, 2  
1070 Bruxelles  
Tél. : 02/534.20.28  
Fax : 02/534.61.10  
gratte.info@tiscali.be  
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié  
Rue de la Charité, 43  
1210 Bruxelles  
Tél. : 02/219.15.62  
Fax : 02/233.3356  
info@entraideetamitie.be  
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)  
Rue d'Anderelecht, 4  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.13  
Fax : 02/513.47.11  
jocnationale@skynet.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)  
Rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.12  
Fax : 02/513.47.11  
jocnationale@skynet.be



Jeunes Syndicalistes CSC (J/CSC)  
Chaussée de Haecht, 579/40  
1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.32.19  
Fax : 02/246.30.10  
jeunes@acv-csc.be  
www.acv-csc.be/jeunes

Jeune Et Citoyen (JEC)  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.05.59  
Fax : 02/223.15.93  
info.bxl@jeuneetcitoyen.be  
www.jeuneetcitoyen.be



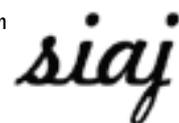
Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)  
Rue Docteur Liénard ,2  
7012 Jemappes  
GSM 0476/84.94.56  
Fax. 065/82.28.94  
info@acmj.be - www.acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge du Tourisme des Jeunes (CBTJ)  
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/209.03.00  
Fax : 02/223.03.89  
info@gitesdetape.be  
www.cbttj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)  
Rue de la vignette, 179  
1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.91.42  
Fax : 02/673.69.97  
Am@cjd1160.org

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)  
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/219.46.80  
Fax : 02/223.15.93  
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)  
Avenue Jules Vandeleene, 14  
1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.63.15  
Fax : 02/673.21.93  
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)  
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.58.02  
Fax : 02/217.51.71  
indications@indications.be  
www.indications.be

